

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.753
30 janvier 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT CINQUANTE-TROISIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 30 janvier 1997, à 10 heures

Président : M. Sun (République de Corée)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 753ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord, au nom de la Conférence et en mon nom propre, saluer chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan, qui sera notre premier orateur aujourd'hui. Nous lui sommes tous reconnaissants d'avoir, si peu de temps après son accession à ses lourdes responsabilités et malgré son emploi du temps extrêmement chargé pendant son séjour à Genève, réussi à venir prendre la parole devant la Conférence. Sa présence parmi nous aujourd'hui est la preuve de l'intérêt personnel qu'il porte aux questions de maîtrise des armements et de désarmement et de l'importance qu'il attache à la Conférence. Je suis certain de parler en votre nom à tous en exprimant la conviction que sa présence aujourd'hui donnera une impulsion décisive à nos travaux.

Je suis aussi très heureux de souhaiter cordialement la bienvenue au Ministre australien des affaires étrangères, M. Alexander Downer, qui interviendra devant la Conférence aujourd'hui. Sa visite est un témoignage supplémentaire de l'intérêt continu et soutenu porté par son pays aux travaux de la Conférence.

Outre le Secrétaire général de l'ONU et le Ministre australien des affaires étrangères, j'ai sur ma liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants des pays suivants : Pakistan, Algérie, Japon, Royaume-Uni, Chili, Sri Lanka et République islamique d'Iran.

Lorsque tous les orateurs inscrits sur la liste auront pris la parole, j'ai l'intention de soumettre à la Conférence, pour décision, les demandes formulées par l'Arabie saoudite, les Philippines, la Jordanie et le Swaziland pour participer, à titre d'observateur, à nos travaux pendant l'année 1997. Si vous êtes d'accord, j'aimerais que la Conférence se prononce sur ces demandes sans les examiner au préalable lors d'une séance informelle.

J'invite maintenant le Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan, à faire sa déclaration.

M. ANNAN (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : Distingués représentants, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux de cette conférence. C'est pour moi un honneur et un vif plaisir que de pouvoir m'adresser à cette instance si importante alors que je viens de prendre mes fonctions de Secrétaire général de l'Organisation.

Le spectre de la guerre froide ne plane plus sur le monde, aussi les nations et les peuples attendent-ils aujourd'hui de la Conférence du désarmement qu'elle redouble d'efforts pour avancer dans le règlement des questions de désarmement mondial. Ils ont l'espoir que la Conférence saura maîtriser cette double menace que sont les armes de destruction massive et la prolifération des stocks d'armes classiques à l'échelle mondiale.

Ils comptent que la Conférence favorisera la réalisation de l'un des objectifs fondamentaux des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

(M. Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

Il y a dix ans, même les plus optimistes parmi les partisans du désarmement n'auraient pu s'attendre que la guerre froide se terminerait si abruptement. Nous n'aurions pas pu imaginer, non plus, que la fin de cette situation conduirait aussi rapidement à une coopération si large et si constructive, qu'elle soit unilatérale ou bilatérale, régionale ou mondiale.

L'effondrement des notions stratégiques bien établies qui étaient issues de la guerre froide et la disparition de la menace constante d'un affrontement nucléaire nous ont tous contraints à des ajustements rapides. En ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation, je veux saluer les efforts constructifs qui ont été faits pour promouvoir la coopération internationale dans ces trois domaines d'importance critique - les armes chimiques, biologiques et nucléaires.

Un éventail de mesures unilatérales et d'accords entre Etats ont pu être mis en place en vue de réduire les stocks d'armes nucléaires.

Les puissances nucléaires continuent aussi à travailler de concert en vue de trouver le moyen de démanteler les armes ainsi que de manipuler et de stocker les matières fissiles dans des conditions plus sûres.

La conclusion des Traités de Bangkok et de Pelindaba et le renforcement des Traités de Tlatelolco et de Rarotonga ménagent à la communauté internationale une assise toujours plus solide sur laquelle elle peut s'appuyer pour avancer encore dans la voie de la non-prolifération nucléaire. Ces traités ont renforcé la sécurité des Etats qui y sont parties.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a déjà recueilli 140 signatures, alors qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale il y a quelques mois seulement, en septembre 1996. Parmi les signataires figurent les cinq Etats dotés d'armes nucléaires et plus des deux tiers des Etats Membres de l'Organisation.

Sous peu, la Convention sur les armes chimiques entrera en vigueur et l'organisation chargée d'en surveiller l'application verra le jour.

J'engage vivement tous les Etats qui n'auraient pas encore ratifié la Convention, et en particulier les détenteurs déclarés d'armes chimiques, tels que les Etats-Unis et la Fédération de Russie, à le faire avant que cet instrument n'entre en vigueur. Je me félicite de l'attachement des gouvernements de ces deux pays à la réalisation de cet objectif important.

Les Etats parties à la Convention sur les armes biologiques se sont réunis l'année dernière. Ils sont alors convenus de continuer à chercher le moyen de renforcer l'autorité internationale de cet instrument, par la négociation d'un régime de vérification. Je veux apporter tout mon appui aux efforts qu'ils déploient.

Tous ces faits nouveaux créent un climat nouveau et constructif sur le plan de la sécurité internationale.

(M. Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

Cela dit, des incertitudes demeurent et des tâches très ardues nous attendent encore, nous le savons. Nous devons tous redoubler d'efforts en vue de mettre en place des structures internationales nouvelles, puis de renforcer celles-ci, et de redéfinir le fonctionnement des relations internationales dans l'après-guerre froide.

Les Etats doivent convenir des questions de sécurité internationale qu'ils s'attacheront à régler désormais, suivant un programme qui tienne compte de l'évolution rapide du monde.

En conséquence, la Conférence du désarmement est appelée à relever un défi nouveau et non négligeable. Elle est, en vertu de son mandat, la seule instance internationale qui soit chargée de négocier des accords relatifs à la limitation des armements et au désarmement. C'est là une lourde responsabilité. Comment la Conférence pourra-t-elle s'acquitter au mieux de sa tâche et contribuer à la conception d'un nouveau programme de désarmement pour les dernières années de ce millénaire ?

Les hommes de cette ère nouvelle attendent aujourd'hui de nouveaux progrès décisifs dans la voie du désarmement nucléaire. Je me joins à ceux qui ont fait énergiquement valoir l'urgente nécessité de poursuivre le processus de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires. L'éventualité d'accidents, le trafic de matières et le risque de voir des terroristes brandir de telles armes font ressortir la nécessité de poursuivre les progrès dans le domaine nucléaire.

Le désarmement nucléaire doit rester une priorité pour la communauté internationale. A cet égard, votre conférence a une occasion unique de tirer parti des travaux, couronnés de succès, de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue en 1995. Même si le Traité n'est pas encore universel, il englobe presque tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ses décisions pourraient donc constituer de larges lignes directrices pour de nouvelles mesures dans ce domaine.

L'une de ces mesures devrait être une convention interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires. Je suis conscient que cette question soulève d'énormes difficultés techniques et politiques. Mais je rappellerai aussi à la Conférence que nous ne pourrons jamais avancer si nous ne sommes pas prêts à commencer à discuter.

Selon moi, le mandat du Comité spécial créé par la Conférence de 1995 inclut les positions de tous les Etats. J'exhorte la Conférence du désarmement à trouver un moyen de mettre à profit ce début positif et à commencer des négociations aussitôt que possible.

La mise en application de l'engagement de la communauté internationale en faveur du processus irréversible de désarmement nucléaire représente l'un des plus grands défis de notre temps. Le caractère spécifique de votre

(M. Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

conférence, instance de grande réputation et largement représentative, fait qu'elle est éminemment qualifiée pour prêter son concours aux efforts visant à progresser vers ce noble objectif. J'espère que la Conférence sera capable d'éviter une situation qui pourrait compromettre cette aspiration partagée.

De plus, votre conférence se préoccupe depuis longtemps de la question connexe des garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires. Cette question pourrait être utilement réexaminée pour déterminer comment renforcer encore ces garanties.

Cette conférence s'occupe traditionnellement des armes de destruction massive.

Mais le développement des conflits locaux et régionaux depuis la fin de la guerre froide a fait de la question des armes classiques un problème urgent et important. Ce sont elles qui tuent des combattants et des civils par dizaines de milliers chaque année. Nous savons combien la communauté internationale peut se sentir démunie quand on laisse des quantités massives d'armes classiques s'accumuler, licitement ou non, à l'intérieur des Etats.

Naturellement, les armes par elles-mêmes ne causent pas la guerre. Mais un excès d'armes nourrit la suspicion et la méfiance qui peuvent aviver les tensions et conduire à un conflit violent.

Le défi que nous devons relever aujourd'hui est d'aller au-delà de notre espoir et de notre optimisme à la fin de la guerre froide, et d'empêcher que de réels progrès de la sécurité internationale puissent être compromis par de nouvelles courses aux armements classiques aux niveaux régional et sous-régional.

Sur un plan personnel, j'ai une dette immense de reconnaissance, pour leur courage et leur dévouement, envers les forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et d'autres personnels internationaux.

Ils sont confrontés à la menace quotidienne que représentent des millions de mines terrestres antipersonnel posées sans discrimination. Ces armes sont devenues des armes de terreur.

C'est pourquoi j'exhorte tous les Etats à faire en sorte que le Protocole II modifié à la Convention sur certaines armes classiques entre en vigueur aussitôt que possible, et à respecter intégralement ses dispositions. Je me félicite du mouvement croissant en faveur de mesures nationales pour limiter le transfert et l'emploi de ces armes, et de l'engagement que prennent de plus en plus d'Etats de négocier une interdiction totale, juridiquement contraignante et effective de ces armes.

S'il appartient à la communauté internationale de décider de l'instance la mieux indiquée pour le processus de négociation, il semblerait logique que la Conférence du désarmement y joue un rôle.

(M. Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

Les problèmes de sécurité auxquels la communauté internationale doit faire face peuvent sembler redoutables. Mais ils sont loin d'être insurmontables. Il y a de solides raisons d'être optimiste. La Conférence a la vision et les instruments nécessaires pour réussir. Une composition élargie ouvre la porte à de nouvelles idées, suggestions et propositions. En réalisant tout nouvel élargissement de cette composition il faut faire en sorte que l'efficacité de la Conférence soit préservée, tout en maintenant, c'est un point important, son équilibre géographique et politique.

L'un des instruments les plus efficaces que la Conférence a à sa disposition est l'approche consensuelle de la résolution des problèmes. Sans consensus, il ne sera pas possible de construire les solides fondations nécessaires à de nouveaux accords de désarmement et à une action internationale concertée.

Le consensus protège les intérêts de chaque Etat, grand ou petit, et assure que les traités et conventions négociés recueillent l'adhésion la plus large possible.

La Conférence peut être fière de tout ce qu'elle a entrepris et des résultats durables qu'elle a obtenus.

Bref, il n'est pas sur Terre d'institution mieux qualifiée que votre conférence pour traduire l'aspiration constante du monde à la paix dans des mesures concrètes, négociées, pour renforcer l'entente internationale et la sécurité de toutes les nations.

Je vous promets mon entière coopération, et celle de l'Organisation des Nations Unies, dans votre tâche indispensable. Je vous souhaite à tous une session productive et couronnée de succès en 1997.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration qui, j'en suis sûr, sera source d'inspiration pour chacun de nous. Je propose maintenant de suspendre la séance plénière pendant cinq minutes afin que le Secrétaire général de la Conférence et moi-même puissions accompagner le Secrétaire général de l'ONU en dehors de cette salle.

La séance est suspendue à 10 h 25; elle est reprise à 10 h 30 .

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Ministre australien des affaires étrangères, M. Alexander Downer.

M. DOWNER (Australie) (traduit de l'anglais) : Je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre aujourd'hui la parole devant la Conférence, d'autant plus que celle-ci est actuellement présidée par le représentant d'un pays voisin et ami de l'Australie, la République de Corée.

Tant dans les périodes de troubles que dans les périodes de paix, l'Australie s'est efforcée ici même d'apporter une contribution pratique et réaliste à l'établissement d'un monde meilleur et plus sûr. Elle poursuivra ses efforts en ce sens lors de la session en cours et des futures sessions. Vous pouvez, Monsieur le Président, vous et vos successeurs, compter sur la

(M. Downer, Australie)

coopération totale et active de la délégation australienne pour veiller à ce que la Conférence réponde pleinement en 1997 aux attentes de la communauté internationale.

Je commencerai par vous présenter le rapport de la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires.

Des innombrables questions que nous avons à régler sur le plan de la maîtrise des armements, celle des meilleurs moyens de s'attaquer au problème persistant de l'existence d'arsenaux nucléaires importants et perfectionnés est depuis longtemps la plus controversée.

La Commission de Canberra, composée d'experts indépendants et de personnalités éminentes, a été chargée par le Gouvernement australien d'examiner une question fondamentale qui est de savoir si un monde exempt d'armes nucléaires est possible et, si oui, quelles mesures on pourrait prendre pour atteindre cet objectif ?

Je tiens à remercier les membres de la Commission pour l'extrême sérieux, le dévouement et la créativité dont ils ont fait preuve dans l'exécution de leur tâche. Leur rapport arrive à un moment crucial dans le contexte de l'examen par la communauté internationale des questions de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

Ayant enfin mené à bien la tâche délicate que représentait la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la communauté internationale doit maintenant poursuivre sur sa lancée en prenant de nouvelles mesures pratiques et réalistes touchant la maîtrise des armes nucléaires et le désarmement.

Si nous ne saisissons pas l'occasion maintenant, elle pourrait bien ne plus se représenter et les futures générations ne nous le pardonneraient pas.

La tâche est complexe. Pour réussir, la communauté internationale doit lancer de nouveaux modes de réflexion fondés sur la créativité et l'imagination. Nous ne pouvons nous permettre de nous perdre dans la rhétorique ou dans un idéalisme stérile. La communauté internationale doit s'attacher à formuler des idées pratiques, constructives et réalistes qui nous rapprochent réellement, pas à pas, de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

J'offre le rapport et les recommandations de la Commission de Canberra comme contribution à cette réflexion et à ce débat de la communauté internationale sur le désarmement nucléaire.

L'élément essentiel du rapport est une recommandation adressée aux Etats dotés d'armes nucléaires pour qu'ils prennent l'engagement politique d'éliminer ces armes. C'est une nécessité primordiale.

Six mesures immédiates sont proposées dans le rapport : mettre fin à l'état d'alerte des forces nucléaires; retirer les ogives de leurs vecteurs; mettre fin au déploiement d'armes nucléaires non stratégiques; mettre fin aux essais nucléaires; engager des négociations pour réduire encore plus les arsenaux nucléaires des Etats-Unis et de la Fédération de Russie; dans le cas

(M. Downer, Australie)

des Etats dotés d'armes nucléaires, conclure un accord par lequel ceux-ci s'engageraient à ne pas recourir à ces armes en premier l'un contre l'autre et à ne pas les utiliser contre des Etats qui n'en sont pas dotés.

La Commission recommande aussi trois mesures complémentaires : prévenir la poursuite de la prolifération horizontale; mettre au point des arrangements pour vérifier que le monde se dénucléarise et reste dénucléarisé par la suite; arrêter de produire des matières fissiles pour fabriquer des dispositifs explosifs nucléaires.

La Commission a tout particulièrement mis l'accent sur l'importance d'une vérification effective de la création et du maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le débat sur le désarmement nucléaire est de la plus haute importance pour les peuples du monde.

L'Australie invite instamment tous les gouvernements à examiner avec soin le rapport de la Commission de Canberra. J'espère sincèrement et je suis convaincu qu'il constituera une précieuse contribution au futur débat de la communauté internationale sur la maîtrise des armes nucléaires et le désarmement nucléaire.

J'ai déjà dit que la communauté internationale attend certaines choses de la Conférence du désarmement. Elle attend d'elle, selon moi, qu'elle exploite pleinement les possibilités ouvertes par la fin de la guerre froide pour conclure des traités et accords sur la maîtrise des armements susceptibles de contribuer de manière pratique et réaliste au renforcement de la sécurité internationale.

Je tiens à féliciter la Conférence du désarmement d'avoir relevé ce défi.

Dans les quelques années qui ont suivi la fin de la guerre froide, elle a élaboré la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En proscrivant pour la première fois toute une catégorie d'armes de destruction massive et en débarrassant la planète de la menace des essais nucléaires, elle a admirablement bien servi l'humanité, celle d'aujourd'hui et celle de demain.

Je suis fier et je me félicite de ce que mon pays, agissant en collaboration avec les membres de la Conférence, ait pu contribuer à ces deux résultats.

Nous sommes maintenant à un carrefour.

D'une certaine façon, les récents succès de la Conférence rendent le chemin qui reste à parcourir plus difficile et plus incertain. Le dilemme auquel elle fait face n'est certainement pas celui que connut Alexandre le Grand lorsqu'il n'eut plus de mondes à conquérir. Il s'agit en fait pour

(M. Downer, Australie)

la Conférence de choisir comment et où utiliser son énergie et ses compétences maintenant qu'un certain nombre d'objectifs clairs, et qui avaient été fixés depuis longtemps, ont été atteints et que les perspectives en matière de maîtrise des armements paraissent donc floues et peu familières.

Il est important que la Conférence ne retombe pas dans le débat idéologique stérile des années de la guerre froide - années de vaches maigres - pour elle et pour d'autres instances fondées sur la coopération internationale et consacrant leurs activités à cette coopération. Il ne faut pas oublier que la Conférence a pour caractéristique d'être à même et d'avoir pour mandat de négocier des accords pour la maîtrise des armements. Il faut naturellement rester conscient du débat stratégique et politique plus large qui a lieu dans d'autres instances sur les questions de désarmement et de non-prolifération, mais il faudrait établir le programme de la Conférence sur la base de résultats clairs, réalisables et concrets à obtenir.

La Conférence ne doit pas disperser ses efforts en tentant de s'attaquer à un trop grand nombre de tâches à la fois, en particulier si elles sont déjà en cours d'exécution dans d'autres instances. Elle doit réformer, moderniser et rationaliser son programme en supprimant les éléments devenus anachroniques et en reportant à un moment plus propice les tâches qui peuvent être trop ambitieuses dans les conditions du moment. Elle doit absolument conclure des marchés, rechercher des compromis et manoeuvrer autrement pour protéger et promouvoir les intérêts nationaux, régionaux ou de groupe, mais éviter les couplages et les impasses.

Elle doit mettre l'accent sur les négociations touchant la maîtrise des armements que la communauté internationale juge les plus urgentes.

Pour 1997, il s'agit, me semble-t-il, des négociations d'un traité interdisant de produire des matières fissiles pour fabriquer des armes et d'un traité interdisant totalement les mines terrestres antipersonnel.

Pendant de nombreuses années, les propositions tendant à négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ont figuré au programme international de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

L'Australie est depuis longtemps favorable à un tel instrument et a chaque année figuré parmi les auteurs des textes de résolutions présentés sur la question à l'Assemblée générale des Nations Unies, jusqu'à la résolution de 1993 qui a été adoptée par consensus. Cependant, malgré ce consensus, qui a facilité la création d'un comité spécial dans le cadre de la Conférence du désarmement, les progrès ont, comme on le sait, été maigres.

Il était peut-être possible d'affirmer jusqu'à présent que d'autres négociations telles que celles qui portaient sur la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération nucléaire et celles qui devaient conduire à la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais devaient bénéficier du plus haut rang de priorité dans les programmes de travail des instances internationales de négociation.

(M. Downer, Australie)

Le moment est passé maintenant et l'Australie considère qu'il faut, dans le cadre du programme de la Conférence pour 1997, s'attacher d'urgence à commencer les négociations d'une convention sur les matières fissiles.

Les vœux de la communauté internationale à cet égard sont clairs.

En plus des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies évoquées précédemment, il faut mentionner la décision par laquelle la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération, tenue en mai 1995, a demandé à l'unanimité "l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations sur une convention, non discriminatoire et de portée universelle, interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires..."

La forme et la portée exactes que devra avoir cette convention, restent à déterminer, mais il faudrait constituer sans plus tarder un comité spécial de la Conférence auquel on confierait un mandat de négociation fondé sur la résolution pertinente adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-huitième session.

Le principal objectif serait de limiter les stocks mondiaux de matières fissiles et de garantir la non-reprise de la course aux armes nucléaires. La convention serait à cet égard un complément manifeste et important du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Une convention sur les matières fissiles servirait les intérêts sécuritaires de tous les membres de la communauté internationale, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, Parties ou non au Traité sur la prolifération.

Dans le cas des Etats dotés d'armes nucléaires, l'adhésion à une telle convention confirmerait les engagements unilatéraux déjà pris par quatre d'entre eux d'arrêter de produire des matières fissiles à usage militaire et ces engagements seraient ainsi codifiés sous forme d'une interdiction générale de cette production. Il en résulterait aussi l'application de garanties à un certain nombre d'installations qui ont été exclues du champ d'application du Traité sur la non-prolifération nucléaire.

Dans le cas des "Etats quasi nucléaires", l'adhésion impliquerait la cessation de toute production de matières fissiles pouvant être utilisées pour fabriquer des armes nucléaires et l'ouverture de leurs installations nucléaires à la vérification internationale.

Pour la majorité des pays qui, comme l'Australie, sont des Parties au TNP non dotées d'armes nucléaires, une convention sur les matières fissiles ne nécessiterait ni garantie ni mesure de vérification supplémentaires. Elle donnerait cependant une assurance de plus que le monde se dirige bien vers une élimination complète des armes nucléaires.

(M. Downer, Australie)

De fait, la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires a jugé dans son rapport que l'adoption d'une telle convention serait un pas important de plus sur cette voie et qu'il fallait faire ce pas de toute urgence.

Les mines terrestres antipersonnel constituent le grand fléau du monde d'aujourd'hui et le resteront malheureusement pendant encore plusieurs générations.

Chacun connaît les horribles statistiques - le nombre presque inimaginable de ces armes posées au hasard et sans marquage dans tant de pays; les vies qui ont été perdues ou gâchées ou qui continuent de l'être au moment même où nous parlons; les terres agricoles rendues inutilisables ou transformées en pièges mortels. Ce problème n'est pas simplement d'ordre théorique ou doctrinal. Il s'agit d'une réalité pour de nombreuses personnes dans de nombreuses régions du monde, une réalité particulièrement poignante pour les 10 000 personnes qui seront tuées et 20 000 qui seront blessées par ces armes au cours de l'année à venir, selon les estimations qui ont été établies.

On a tellement utilisé ces armes en les détournant de la fonction pour laquelle elles avaient été conçues à l'origine que l'Australie considère, comme beaucoup d'autres pays, que la seule voie raisonnable et humaine consiste à les interdire complètement.

Comme beaucoup d'autres pays, l'Australie a suspendu l'emploi opérationnel de mines terrestres antipersonnel par ses forces armées. Elle l'a fait, non pas parce que les forces de défense australiennes sont d'une quelconque façon responsables du drame international causé par les mines terrestres, mais parce qu'elle a voulu faire un geste moral visant à mettre fin au plus vite au carnage.

L'Australie s'est engagée à appuyer les mesures pratiques visant à faire face à la catastrophe humanitaire provoquée par les mines terrestres. C'est pourquoi le Gouvernement australien, peu après son entrée en fonctions en mars 1996, a annoncé un programme de déminage au Cambodge et au Laos pour un montant de 12 millions de dollars réparti sur trois ans. Ceci s'ajoute aux contributions antérieures d'un montant total de 8,5 millions de dollars et à l'affectation d'officiers du génie australien aux programmes de déminage en Afghanistan, au Mozambique, en Angola et au Cambodge.

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que l'Australie versera au cours des trois prochaines années 4 millions de dollars supplémentaires pour les travaux de déminage et de reconstruction au Cambodge et au Mozambique.

L'Australie souhaite par ailleurs collaborer avec d'autres pays pour améliorer les techniques de déminage afin d'accélérer le rythme et d'accroître l'ampleur du déminage. L'Australie pense avoir réussi une percée technologique qui devrait rendre la détection des mines plus rapide et plus fiable dans des pays à sols fortement minéralisés comme le Cambodge. Elle appellera l'attention des participants sur ce progrès à la Conférence sur les mines terrestres antipersonnel qui doit avoir lieu à Tokyo en mars 1997.

(M. Downer, Australie)

Ce qu'il faut maintenant, c'est un instrument qui permettra de passer des nombreuses mesures unilatérales nationales à un régime international qui aura force obligatoire et qui interdira effectivement d'employer des mines terrestres antipersonnel pour faire la guerre et semer la terreur parmi les civils.

La Conférence du désarmement est selon moi la seule instance ayant les compétences, l'expérience et le crédit nécessaires pour établir un tel instrument.

A de nombreux égards, il s'agira pour la Conférence d'un nouveau type de défi à relever. Les mines terrestres antipersonnel sont des armes défensives classiques et la sécurité d'aucun Etat n'est menacée par le fait qu'un autre Etat en possède ou en déploie. Vos efforts seront inspirés essentiellement par des préoccupations humanitaires touchant de près la sécurité des individus.

Les mécanismes perfectionnés et intrusifs que vous avez élaborés pour assurer le respect des instruments relatifs aux armes chimiques et aux essais nucléaires et pour en vérifier l'application pourraient très bien ne pas convenir dans le cas d'un traité sur les mines terrestres antipersonnel.

Un tel traité sera cependant un instrument de limitation des armements. Il doit être efficace et crédible. Il doit être accepté par la communauté internationale et jouir de sa confiance. En bref, ce doit être un produit de la Conférence du désarmement.

Je sais qu'une telle entreprise suscite chez certains, dans cette salle et en dehors, des réserves fondées sur certains principes. Ces principes concernent les besoins de légitime défense ou des situations nationales particulières en matière de sécurité. Je comprends ces préoccupations.

L'Australie a décidé de suspendre l'utilisation des mines terrestres antipersonnel et d'appuyer la négociation d'une interdiction mondiale aussi tôt que possible, mais elle l'a fait seulement après mûre réflexion parce qu'il lui faut protéger un vaste continent avec une armée de métier aux effectifs peu nombreux.

J'invite instamment ceux d'entre vous qui sont encore hésitants à ne pas s'opposer à ce que la Conférence entreprenne ces travaux essentiels et à étudier et négocier avec un esprit ouvert - comme pour toute négociation sur la limitation des armements - la façon dont vos intérêts nationaux particuliers en matière de sécurité peuvent être pris en compte dans l'instrument international dont le monde a besoin.

Je sais aussi que certains - inspirés par des préoccupations humanitaires que l'Australie partage pleinement - veulent mettre au point une interdiction des mines terrestres antipersonnel dans une instance ad hoc plus limitée en dehors de la Conférence du désarmement tout simplement parce qu'ils ne croient pas que la Conférence puisse élaborer un traité aussi rapidement que l'exige l'urgence du drame humanitaire auquel nous faisons face.

Je demande à ces derniers de réfléchir à tous les éléments possibles d'un projet de traité en utilisant tous les moyens disponibles, d'aider

la Conférence dans ses efforts et de compléter ses travaux, mais ils doivent être conscients du risque d'aboutir à une solution qui ne sera jamais que partielle du dramatique problème mondial des mines terrestres. Quant à vous, distingués membres de la Conférence du désarmement, je vous demande de prouver qu'ils ont tort.

Je ne peux achever mes observations d'aujourd'hui sans mentionner deux autres questions importantes en matière de désarmement.

Nous devrions tous être extrêmement satisfaits de ce que la Convention sur les armes chimiques, instrument qui a été négocié par la Conférence et qui fera date, entrera en vigueur le 29 avril 1997. L'intérêt de ce succès sera d'autant plus grand que les parties à cet instrument seront plus nombreuses lors de son entrée en vigueur et j'invite instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier de manière à devenir parties dès le début.

Je tiens aussi à appeler l'attention sur l'importance des travaux actuellement menés par le Groupe spécial pour renforcer la Convention sur les armes biologiques. Le fait que des violations de ce traité aient été mises en lumière au cours des dernières années montre bien combien il est urgent d'élaborer des dispositions pour vérifier efficacement le respect de cette Convention.

Il ne s'agit cependant pas d'obtenir n'importe quel résultat. Il faut veiller à ce que le mécanisme qui sera élaboré soit efficace pour surveiller le respect de l'instrument en question.

J'ai été plutôt direct dans mes observations aujourd'hui, mais je l'ai fait par amitié pour cette institution et parce que je souhaite qu'elle continue à travailler de manière productive pour le bien de toute l'humanité. Je crains des dangers pour elle si elle passe l'année 1997 à débattre de son ordre du jour et de ses orientations au lieu de conserver son impulsion et de poursuivre les négociations concernant la limitation des armements.

J'ai appelé votre attention sur le rapport de la Commission de Canberra. J'espère qu'il stimulera, au niveau international, la réflexion et le débat sur le désarmement nucléaire.

Je vous ai invité instamment à commencer les travaux sur une convention touchant les matières fissiles. Selon ce rapport, ce serait là un pas important de plus sur la voie conduisant à l'élimination totale des armes nucléaires.

J'ai proposé une négociation équilibrée sur les mines terrestres antipersonnel pour répondre à un besoin urgent dans le domaine des armes classiques.

Je pense que cet ensemble d'éléments - ou quelque chose d'équivalent - serait essentiel pour que la Conférence reste crédible et continue à répondre aux besoins de sécurité de la communauté internationale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. Alexander Downer, Ministre australien des affaires étrangères, de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Munir Akram.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Au nom de la délégation pakistanaise et en mon nom propre, je vous adresse mes félicitations et mes meilleurs voeux alors que vous venez d'accéder à la présidence de la Conférence. Celle-ci se trouve à un tournant important et difficile. Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement pourra grâce à vous surmonter ses difficultés et exploiter pleinement les moyens dont elle dispose pour promouvoir le désarmement mondial.

Je tiens aussi à féliciter votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur Dembinski de la Pologne, du dynamisme et de la sagacité dont il a fait preuve lors des derniers jours troublés de la session de 1996 et de leurs suites spectaculaires.

L'intervention faite ce matin par le nouveau Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, est une confirmation bienvenue de l'importance que celui-ci attache au rôle de la Conférence.

La délégation pakistanaise souhaite aussi la bienvenue à la Conférence du désarmement au distingué Ministre australien des affaires étrangères dont la déclaration a comme d'habitude montré que l'Australie était attachée et contribuait constamment aux désarmements nucléaire et classique à l'échelle mondiale.

Après la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), la Conférence du désarmement doit maintenant déterminer quelles sont les questions sur lesquelles elle va maintenant ouvrir des négociations. Il vaudrait mieux laisser de côté, en vue de consultations approfondies, la question de la révision et de l'actualisation de notre ordre du jour - le "décalogue" - et porter maintenant notre attention sur le programme de travail de la Conférence pour 1997.

La délégation pakistanaise estime que les questions qui devront faire l'objet de négociations en 1997 devraient être choisies en fonction des impératifs de désarmement dictés par l'évolution de la situation mondiale et l'équilibre des intérêts et priorités de tous les membres de la Conférence, et pas seulement d'un seul Etat ou groupe d'Etats. Le veto opposé l'année dernière au TICE par un pays, aussi regrettable qu'il ait pu être, ne peut servir de justification pour faire abstraction du mandat de la Conférence. Des craintes exagérées d'une future impasse ne justifient pas des processus unilatéraux qui se traduiront par la conclusion plus rapide d'accords trompeurs.

La délégation pakistanaise pense, Monsieur le Président, que vous avez présenté une proposition équilibrée pour le programme de travail de 1997. Elle est prête à examiner tous les points énumérés dans votre document. Permettez-moi de faire quelques observations sur les principales questions.

(M. Akram, Pakistan)

Comme la plupart des autres membres de la Conférence, le Pakistan attache la plus haute importance à l'ouverture par la Conférence de négociations sur le désarmement nucléaire. Tout au long de l'année dernière, le Groupe des 21 a maintes fois rappelé sa proposition officielle de création d'un comité spécial chargé d'ouvrir de telles négociations.

Maintenant que la guerre froide est finie, une possibilité sans précédent se présente de renoncer aux armes nucléaires et de les éliminer. De fait, certains succès ont été enregistrés : les traités START-I et II, la prorogation du TNP pour une durée indéfinie et la conclusion du TICE.

Il se pourrait bien cependant que la menace nucléaire soit en train de s'aggraver et non de diminuer. Tout d'abord, les Etats dotés d'armes nucléaires souhaitent conserver leurs arsenaux nucléaires, même s'ils admettent la possibilité de les réduire très fortement, "pour l'avenir prévisible". La dissuasion nucléaire est maintenant préconisée contre les "menaces imprévues" plutôt que contre des adversaires précis. La dissuasion nucléaire multipolaire est par essence plus instable et donc plus dangereuse que la doctrine bilatérale de destruction mutuelle assurée qui avait cours pendant la guerre froide. La dissuasion restera-t-elle efficace si des anciennes rivalités renaissent ou si de nouvelles apparaissent à l'avenir entre Etats dotés d'armes nucléaires ? Puisqu'il n'y a actuellement pas d'affrontements stratégiques, n'est-il pas plus sage de saisir l'occasion pour interdire et éliminer complètement les armes nucléaires ?

Au lieu de se rétrécir, le champ d'application des armes nucléaires semble s'élargir. Selon un communiqué des ministres de la défense des pays d'une grande alliance militaire daté du 18 décembre 1996, "on attend des nouveaux membres [de cette alliance] qu'ils appuient la notion de dissuasion et le rôle essentiel des armes nucléaires dans la stratégie de l'alliance". Selon le Pakistan, ceci favoriserait une prolifération horizontale de la menace nucléaire, sinon des armes nucléaires.

En outre, on ne limite pas actuellement le rôle des armes nucléaires à celui d'élément de dissuasion. De nouvelles "missions" sont proposées pour les armes nucléaires, peut-être pour justifier leur pérennité. Après avoir signé le Protocole au Traité de Pelindaba sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, un haut représentant d'une grande puissance nucléaire a affirmé que cet instrument "ne limitera pas les options dont disposera [cette puissance nucléaire] pour faire face à une attaque lancée par une partie [à cet instrument] qui utiliserait des armes de destruction massive". Dans le communiqué susmentionné, on déclarait aussi que des efforts seraient faits pour "définir au plus vite de nouveaux objectifs pour les forces afin de faire face aux risques de prolifération". Il semble ainsi que tout pays puisse être menacé d'emploi d'armes nucléaires si le sentiment existe qu'il génère un risque de prolifération - nucléaire chimique - ou biologique. Par ailleurs, l'adhésion au TNP, à la Convention sur les armes chimiques ou à la Convention sur les armes biologiques n'est pas jugée pertinente. Un autre haut représentant de la puissance susmentionnée déclarait en effet le 26 novembre 1996, lors de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques : "Nous savons bien sûr, par expérience, que l'adhésion à un régime ne garantit pas le respect de celui-ci". Malheureusement, les menaces

(M. Akram, Pakistan)

implicites ou explicites contre des Etats non dotés d'armes nucléaires risquent bien de générer ces dangers mêmes qu'elles sont censées prévenir.

Il n'est pas déraisonnable pour le Groupe des 21 d'insister pour un désarmement nucléaire et l'élimination complète des armes nucléaires. Cet appel a maintenant pour fondement, non seulement le Consensus de Cartagena, mais aussi l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, la recommandation de la Commission de Canberra, les vues de l'Assemblée générale des Nations Unies et, surtout, les exigences du bon sens et de l'instinct de survie.

Le monde ne peut se payer le luxe d'attendre que les grandes puissances nucléaires convainquent leurs législateurs visionnaires de ratifier le Traité START-II et de conclure rapidement le Traité START-III, tandis que les membres de la Conférence du désarmement resteraient les bras croisés. Avec plus de 2 000 armes nucléaires encore entre les mains de chacune des deux grandes puissances nucléaires et les centaines dont disposent les autres puissances nucléaires, il reste suffisamment d'armes de ce type pour anéantir complètement la civilisation humaine. On ne peut pas non plus écarter les demandes de négociation sur le désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence en invoquant les "Principes et objectifs" adoptés à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Deux des trois objectifs touchant le désarmement nucléaire énoncés dans ce document sont l'adoption du TICE et l'adoption d'une convention interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes. Les partisans de ces instruments les considèrent bien plus comme des accords de non-prolifération que comme des accords de désarmement nucléaire. Le troisième objectif - faire des efforts systématiques en faveur du désarmement nucléaire - correspond à ce que le Groupe des 21 propose de négocier dans le cadre de la Conférence du désarmement. Pense-t-on sérieusement que les efforts de désarmement nucléaire pourraient être poursuivis dans le cadre du processus d'examen du TNP alors que les parties à cet instrument n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur un examen de son fonctionnement lors de leurs trois dernières conférences d'examen ? L'affirmation faite ici par trois puissances nucléaires selon laquelle le désarmement nucléaire ne sera possible que si le régime de non-prolifération est conservé vise-t-elle à justifier le maintien en retrait du troisième objectif ?

Le Pakistan est convaincu que c'est dans le cadre de la Conférence du désarmement - seul organe existant pour conduire des négociations multilatérales sur le désarmement - que la communauté internationale peut le mieux répondre à l'exigence de désarmement nucléaire. Le désarmement nucléaire se prête à des négociations; la Conférence du désarmement est l'instance qui convient pour les conduire. Si les armes nucléaires ne concernaient que les cinq Etats qui en sont dotés, ils n'auraient pas porté les questions du TICE et d'une convention sur les matières fissiles à l'attention de cet organe en vue de la tenue de négociations. Si, comme on l'a dit, 20 pays ont la capacité nécessaire pour fabriquer des armes nucléaires, est-il raisonnable, voire sage, de les exclure de négociations sur le désarmement nucléaire ? J'aurais tendance à penser que les rêveurs sont ceux qui veulent que la Conférence attende START-II et START-III avant d'envisager toute action multilatérale touchant le désarmement nucléaire.

(M. Akram, Pakistan)

La délégation pakistanaise estime que la Conférence du désarmement devrait, en 1997 et après, s'efforcer de promouvoir au moins quatre objectifs importants dans le contexte du désarmement nucléaire.

Premièrement, il est urgent de conclure un accord international ayant force obligatoire par lequel tous les Etats - dotés ou non d'armes nucléaires - s'engageraient à poursuivre l'objectif d'une élimination complète des armes nucléaires. C'est aussi semble-t-il la recommandation essentielle de la Commission de Canberra. Il devrait être possible pour la Conférence d'adopter un texte de traité simple et court où seraient énoncés cet engagement ainsi que celui de poursuivre des négociations "de bonne foi" pour atteindre l'objectif d'élimination des armes nucléaires dans un avenir prévisible.

Deuxièmement, il faut être prêt à mener des négociations sur un programme d'élimination complète des armes nucléaires selon des délais précis et convenus. Un groupe de 28 pays, parmi lesquels figure le Pakistan, a proposé un projet de programme d'action publié sous la cote CD/1419. Cette proposition ainsi que les éventuelles contre-propositions devraient faire l'objet de négociations dans le cadre de la Conférence en 1997.

Les négociations que nous souhaitons devraient viser à élaborer un programme et à déterminer les mesures à y inclure ainsi que leur rang de priorité et les phases et calendriers selon lesquels elles seraient réalisées. Chaque mesure de désarmement incluse dans le programme serait négociée dans le cadre du mécanisme - bilatéral, régional, multilatéral ou mondial - qui conviendrait le mieux en l'espèce. Les pays dont la participation aux négociations serait utile dépendraient de la nature précise de la mesure considérée.

Troisièmement, la Conférence du désarmement devrait aussi s'intéresser à des mesures spécifiques de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Dans ce contexte, le Pakistan est prêt à commencer les travaux concernant la Convention sur les matières fissiles. Le Pakistan s'est félicité de l'adoption du rapport Shannon dans lequel il était entendu que la portée du traité proposé serait examinée de manière plus approfondie par le comité ad hoc. Le Pakistan souhaiterait avoir la garantie explicite que lors de la négociation de la convention on tiendra compte de ses préoccupations concernant les stocks et en particulier les stocks inégaux, faute de quoi la convention ne sera qu'une mesure supplémentaire de non-prolifération et ne contribuera nullement au désarmement nucléaire.

En dehors de la convention sur les matières fissiles, d'autres mesures de désarmement nucléaire peuvent être immédiatement négociées dans le cadre de la Conférence du désarmement. Celle-ci pourrait par exemple négocier un protocole au TICE visant à mettre fin définitivement au perfectionnement des armes nucléaires. Dans un tel protocole, les Etats dotés d'armes nucléaires devraient s'engager catégoriquement à ne pas les perfectionner. Le protocole pourrait aussi imposer la fermeture des sites d'essais nucléaires et l'inspection internationale des installations qui ont été conçues pour essayer ou maintenir "opérationnelles" les armes nucléaires.

(M. Akram, Pakistan)

De manière similaire, un ou plusieurs accords peuvent être négociés pour retirer les ogives nucléaires des missiles et autres vecteurs et placer le tout dans des entrepôts soumis à des garanties internationales. Ce serait là un moyen assez rapide d'améliorer la sécurité et la stabilité internationales.

Le quatrième objectif dans le domaine nucléaire serait d'obtenir pour les Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties fiables, inconditionnelles et ayant force obligatoire contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires. Le Pakistan a toujours appelé l'attention sur les lacunes des garanties offertes jusqu'ici par les puissances nucléaires. Il est maintenant clair que même les parties au TNP n'ont aucune garantie de sécurité contre la menace nucléaire. Les puissances nucléaires se sont arrogé le droit exclusif de déterminer arbitrairement quand et contre qui elles utiliseront ou menaceront d'utiliser les armes nucléaires.

Le Pakistan espère donc que le Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité sera rétabli. Celui-ci devrait examiner les moyens de donner à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties contre la menace ou l'emploi de telles armes. Ces moyens pourraient notamment comprendre des engagements techniquement vérifiables qui seraient pris par les puissances nucléaires de ne pas diriger leurs armes contre des Etats non dotés d'armes nucléaires.

Ainsi que le Pakistan l'a souvent affirmé, les armes nucléaires restent le principal sujet de préoccupation au niveau international mais l'on ne peut pour autant ignorer les menaces contre la paix et les violations de la paix qui résultent des armes classiques.

Témoin de la longue guerre d'Afghanistan, le Pakistan sait bien quels ont été les ravages causés par les mines terrestres antipersonnel. C'est pourquoi il a participé activement au processus qui a conduit à la conclusion du Protocole II modifié à la Convention sur les "armes inhumaines". Comme chacun le sait, les négociations du Protocole II modifié ont été difficiles. Si l'on avait insisté sur une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel, il n'y aurait pas eu de consensus sur cet instrument.

La question qui se pose est la suivante : quel est le meilleur moyen d'atténuer et d'éliminer les souffrances et les dangers dus aux mines terrestres antipersonnel ? Le Pakistan estime que la communauté internationale devrait poursuivre trois objectifs.

Premièrement, il faut assurer l'adhésion la plus large possible au nouveau Protocole II. Dans ce contexte, il est légitime d'attendre des deux tiers des Etats qui ont voté pour la résolution 51/45 S de l'Assemblée générale appelant à une interdiction complète montrent leur détermination en commençant par adhérer au Protocole II;

Deuxièmement, il faut élaborer un programme renforcé pour éliminer les mines terrestres qui ont été posées par le passé et qui ont fait 25 000 morts l'année dernière;

(M. Akram, Pakistan)

Troisièmement, la Conférence du désarmement doit étudier les mesures complémentaires qu'il est possible de prendre pour progresser vers l'objectif ultime d'une interdiction des mines terrestres antipersonnel sans mettre en danger la sécurité des Etats. Le Pakistan propose qu'un coordonnateur spécial soit nommé pour effectuer cette étude et mettre au point le mandat qui convient pour la tenue de négociations sur les mines terrestres antipersonnel dans le cadre de la Conférence.

L'intensification de la production et de l'acquisition d'armements par certains Etats a créé l'insécurité et l'instabilité dans plusieurs régions du monde. Ce déséquilibre et cette insécurité favorisent aussi la prolifération des armes de destruction massive. Dans diverses régions, les tentatives faites pour contrôler les transferts d'armements sans tenir compte des asymétries peuvent accentuer le déséquilibre et les menaces pour la paix au lieu d'atténuer ces menaces.

Le Pakistan estime que, dans la plupart des cas, l'approche régionale est la plus efficace pour négocier avec succès des accords de limitation des armes classiques ainsi que des aspects de la non-prolifération de ces armes. L'Assemblée générale a demandé à la Conférence du désarmement de négocier des "principes" pour la maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional. Ceci constituerait une utile contribution à des négociations spécifiques concernant la maîtrise des armes classiques dans diverses régions du monde. La Conférence du désarmement devrait engager ce processus en 1997.

L'Asie du Sud a été décrite comme la zone la plus dangereuse du monde. Outre qu'il a mis son veto au TICE et qu'il a déclaré que ses options nucléaires étaient ouvertes, le pays voisin du Pakistan s'est aussi lancé dans de nouvelles acquisitions massives d'armes et de systèmes d'armes offensifs. Il continue à déployer peu à peu des missiles Prithvi, missiles balistiques à courte portée et à capacité nucléaire, dont les objectifs déclarés sont notamment les terrains d'aviation, les formations militaires, les raffineries de pétrole et les usines du Pakistan. Aucune grande ville pakistanaise ne sera hors de portée de ces missiles. En cas d'attaque présumée, le Pakistan n'aura pas plus de cinq minutes pour réagir. Le Pakistan devra partir de l'hypothèse que le Prithvi est destiné à servir de vecteur nucléaire.

Au cours des dernières décennies, le Pakistan a été obligé de réagir face à l'intensification des efforts de prolifération de son voisin. Paradoxalement, c'est lui qui a essuyé le plus fort des réactions internationales suscitées par cette escalade. Des appels lui sont maintenant lancés pour qu'il signe le TICE, mais ses amis savent très bien vers qui ces appels devraient être dirigés. Malheureusement, dans la capitale du pays voisin, les tigres de la non-prolifération se transforment en chats effarouchés.

Le Pakistan a fait preuve d'une extrême modération que l'on prend souvent comme allant de soi. Face aux menaces venant de l'autre côté de ses frontières, face aux efforts visant à saper sa capacité de légitime défense, le Pakistan se réserve le droit de prendre toutes les mesures qui conviendront pour sauvegarder sa souveraineté nationale.

(M. Akram, Pakistan)

Le Pakistan a présenté des propositions constructives pour traiter les problèmes de sécurité, de limitation des armements et de non-prolifération en Asie du Sud. Il espère qu'elles susciteront une réaction positive de la communauté internationale, et en particulier de ses voisins.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Akram de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Mohamed Salah Dembri.

M. DEMBRI (Algérie) : Puisqu'il me revient d'apporter des éléments aux débats actuels engagés par la Conférence du désarmement sur son ordre du jour et son programme pour la présente session, permettez-moi dès l'abord, de joindre la voix de la délégation algérienne à toutes celles qui se sont déjà exprimées pour vous féliciter pour votre accession à la présidence de notre assemblée et vous assurer de notre plein appui pour la réussite des travaux que nous engageons sous votre haute autorité. Je voudrais aussi m'associer à tous ceux qui ont salué l'action digne d'éloges de votre prédécesseur à cette tâche, l'Ambassadeur de Pologne, notre collègue M. Dembinsky, et exprimé la gratitude collective que nous devons, pour leur disponibilité et leur bienveillante sollicitude, au Secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Vladimir Petrovsky, à son adjoint, M. Abdelkader Bensmaïl, et à tous les membres du Secrétariat. Un devoir de courtoisie m'amène, en dernier lieu, à remercier tous les collègues qui m'ont souhaité la bienvenue en cette enceinte et à les assurer que ma délégation manifesterà, comme par le passé, dans la relation avec les uns et les autres, un esprit d'entraide et de coopération ouvert aux convergences harmonieuses et aux réalisations salutaires.

Si nous considérons les stances diachroniques qui ont marqué la Conférence du désarmement, depuis sa mise en place, il est habituel que les sessions qu'elle égrène connaissent deux périodes d'intense effervescence, plus précisément à l'ouverture des travaux et à leur achèvement, parce qu'elles révèlent d'abord l'obligation de synthèse dans la richesse du débat contradictoire et qu'elles inscrivent dans le terminus ad quem la satisfaction du devoir accompli. Aussi est-il besoin pour nous tous sans précipitation, non seulement d'apporter notre appréciation et notre position sur les thèmes proposés à la discussion mais aussi de contribuer à asseoir une synthèse générale qui, menée de bonne foi et en toute responsabilité, favorisera, sans nul doute, notre commune compréhension des enjeux du désarmement et permettra de déboucher, car il ne peut en être autrement, sur une démarche consensuelle, donc forte, donc résolue.

L'ordre du jour de la Conférence du désarmement pose deux problèmes, étroitement imbriqués l'un dans l'autre : quelles questions de fond devons-nous y inscrire et selon quelles priorités devons-nous commencer à les négocier et selon quels arrangements organisationnels ? Or, les positions exprimées et les arguments présentés à ce sujet ici ou là, même quand ils se réfèrent à la sélectivité ou à l'impératif d'une approche intégrée et globale, ne sauraient être opposés puisqu'ils s'attachent en réalité à témoigner de la vigueur de cette charte des origines, le fameux décalogue, élaboré en 1978 par l'Assemblée générale des Nations Unies, dont on ne peut nier qu'il met en évidence la primauté du désarmement nucléaire. Et nos débats, dans leur

(M. Dembri, Algérie)

actualité la plus immédiate, prouvent l'insatisfaction que nous éprouvons face à certaines réalisations qui, pour être louables, restent parcellaires parce qu'elles ne prennent pas en charge, de façon complète et totale, les aspirations à la sécurité et à la paix de toutes les sociétés humaines de notre planète.

Ainsi en est-il, pour ne citer que ceux-là, des traités SALT, FNI et START qui restent des accords bilatéraux et ne répondent pas aux préoccupations de la communauté internationale dans son ensemble. Ainsi en est-il de même du TNP qui, pour avoir été prorogé indéfiniment en mai 1995, révèle, dans le sillage des applications subséquentes, les déceptions et les frustrations engendrées par le TICE parce qu'il n'a pas pris en charge, selon l'évaluation faite ici à Genève ou à New York par de nombreuses délégations, la dimension du désarmement nucléaire. Et s'il a reçu malgré tout l'adhésion de nombreux pays - dont le mien - il faut y voir, sans nul doute, la conviction et l'espoir qu'ils attachent à l'oeuvre collective et multilatérale de désarmement, telle que reflétée dans l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 8 juillet 1996, rappelant que tous les Etats ont une obligation de tenir de bonne foi et de mener à bonne fin des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects et sous un contrôle international strict et efficace.

L'on comprendra ainsi pourquoi l'Assemblée générale des Nations Unies n'a cessé, depuis des années, d'adopter des résolutions appelant la Conférence du désarmement à entamer des négociations sur le désarmement nucléaire et, corrélativement, pour quelles raisons ici même à Genève le Groupe des 21 a demandé à plusieurs reprises la mise en place d'un comité ad hoc chargé d'entamer des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire, à l'effet de parvenir à l'élimination définitive de ces armes, selon un calendrier convenu et déterminé ensemble. Et c'est en fait 28 pays, dont le mien, qui ont présenté, pour illustrer leur démarche, un programme d'action complet et cohérent qui joint, sans en exclure aucune, les propositions avancées çà et là pour la négociation envisagée.

Si j'ai tenu à rappeler quelques faits saillants de notre itinéraire commun et collectif, c'est que trois considérations me paraissent s'établir sur les déductions de nos débats. Premièrement, il ne se trouve personne dans cette salle pour nier que le désarmement nucléaire soit aujourd'hui un objectif rassembleur, érigé en priorité par la communauté et l'opinion publique internationales. Deuxièmement, il ne se trouve aucun pays pour se déclarer aujourd'hui hostile à la réalisation de cet objectif. Troisièmement, nous relevons tous que les différences résident dans les approches et n'ont point de caractère rédhibitoire.

Permettez-moi dès lors de faire l'apologie de l'approche globale qui nous offre l'avantage d'être plus rationnelle puisqu'elle évite les perceptions parcellaires, d'être plus prudente puisqu'elle permet le montage des équilibres nécessaires à toute négociation, d'être enfin plus juste parce qu'elle ne marginalise personne; bien au contraire, elle refuse les oeuvres périssables et les calculs étriqués et intègre dans une même synergie créative tous les acteurs. Pour ces raisons, ma délégation juge nécessaire, à cette étape, de faire sa part à l'approche globale qui intégrerait dans le désarmement nucléaire un instrument pour garantir les Etats non dotés d'armes

(M. Dembri, Algérie)

nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, une convention interdisant l'emploi ou la menace de leur emploi, un traité visant leur élimination et enfin une convention interdisant la production de matières fissiles à usage militaire.

Par cette démarche à laquelle mon pays appelle, tant est forte sa conviction des vertus de l'action multilatérale, se trouveront ainsi intégrées et en même temps satisfaites et illustrées les demandes et les perceptions des uns et des autres; ainsi l'interdiction des matières fissiles sera restituée dans son cadre naturel de mesure de désarmement nucléaire, les réalisations en matière de limitation et de réduction des arsenaux nucléaires insérées dans un processus multilatéral, les craintes légitimes des Etats non dotés d'armes nucléaires prises en charge par un régime juridique contraignant et générateur de confiance entre les nations. Mon pays très soucieux de la réalisation du consensus au sein de cet organe et très attaché aux vertus de l'équilibre, qui reste le moyen le plus efficace de défaire les situations les plus complexes, réaffirme encore une fois qu'à la veille de la prochaine conférence d'examen du TNP et de la tenue de la quatrième session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il est primordial que la Conférence du désarmement réponde aux multiples signaux qu'elle a reçus pour traiter à fond la question du désarmement nucléaire et qu'elle donne en retour le signal qu'attend d'elle la communauté internationale.

J'ai décrit ici la dynamique née à la Conférence du désarmement et en dehors de cette instance qui a été imprimée au désarmement nucléaire. Il serait fortement préjudiciable pour tous de casser cette dynamique en orientant les travaux de la Conférence vers d'autres négociations, qui, pour légitimes et nécessaires qu'elles soient, ne sauraient à notre avis inverser les priorités ni les déclasser. Le besoin d'efficacité qui doit leur être attaché devra se traduire aux plans fonctionnel et organique. D'abord au plan fonctionnel, un comité spécial, doté d'un mandat de négociation sur le désarmement nucléaire, nous paraît la voie la plus courageuse et la plus rationnelle. C'est dans cette voie que la négociation d'une convention sur l'interdiction des matières fissiles trouve sa place. Ensuite sur un plan organique, la convergence des efforts et des aspirations de tous vers la Conférence du désarmement, seul organe de négociation multilatérale en matière de désarmement, conférerait aux négociations plus de légitimité et serait de nature à consolider l'engagement de toutes les nations envers la non-prolifération et le désarmement nucléaire.

La problématique ne se pose pas aujourd'hui en termes d'acceptation ou de refus de négocier tel ou tel point au sein de la Conférence, elle se situe au niveau des priorités. Nous pouvons reconnaître que tout point à négocier au sein de la Conférence est urgent en soi mais nous devons dire aussi qu'au sein de ces urgences, il y a des priorités. Reconnaître ces priorités contribuerait à ordonner de façon viable le programme de travail que nous devons fixer ensemble. Cet ordre de priorités, du point de vue de ma délégation, situe le désarmement nucléaire au centre des préoccupations de la Conférence du désarmement, tout à la fois en termes de conception et de négociations.

A cet égard, permettez-moi d'avoir recours à une voix autorisée. Les hasards du calendrier ont fait que le jour même, le 21 janvier 1997, où s'ouvrirait notre première séance plénière, Georges Charpak, prestigieux

(M. Dembri, Algérie)

prix Nobel de physique 1992, membre en 1993 et en 1994 du Comité installé auprès du Premier Ministre français chargé de réfléchir sur les armes stratégiques, présentait à la presse son dernier ouvrage intitulé "Feux follets et champignons nucléaires" dont il est coauteur avec le grand physicien américain, Richard Garwin, spécialiste dans les domaines de stratégie et d'armes nucléaires. Nous relevons, dans l'interview accordée le jour même à un quotidien parisien du matin, que le prix Nobel français estime nécessaire une réduction massive du nucléaire militaire. Il explique que les négociateurs russes et américains visent un chiffre de 15 000 têtes stratégiques en l'an 2003, alors qu'il faudrait descendre à moins de quelques centaines de têtes nucléaires, ce qui est largement suffisant, pour lui, pour la dissuasion. Il soutient aussi qu'il faut sortir de la confusion entretenue sur le démantèlement que l'on présente comme une opération longue et coûteuse, alors que l'on masque le fait que l'on peut très facilement et très vite rendre les armes nucléaires inutilisables. Maintenons donc à notre tour la dynamique ainsi née avec le TICE et plaçons la, pour la consolider, dans sa trajectoire naturelle de désarmement nucléaire. C'est le sens du message que mon pays voulait aujourd'hui, par ma bouche, exposer devant vous.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Dembri de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole à la représentante du Japon, l'Ambassadrice Kurokochi.

Mme KUROKOCHI (Japon) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement au début de sa session de 1997. C'est un grand plaisir pour moi de voir un proche voisin asiatique présider la Conférence si peu de temps après l'admission de votre pays comme membre de la Conférence. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur votre direction éclairée à ce moment particulièrement important. Je tiens à vous assurer de la totale coopération de ma délégation. Je voudrais aussi féliciter l'Ambassadeur Dembinski, votre prédécesseur, pour la manière exemplaire dont il s'est acquitté de ses importantes fonctions. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan, du très important discours qu'il a fait devant la Conférence ce matin. Je tiens aussi à remercier M. Alexander Downer, Ministre australien des affaires étrangères, d'être venu nous présenter les vues de son gouvernement. Ils ont apporté une précieuse contribution aux travaux de la Conférence.

Avant de commencer ma déclaration, je voudrais aussi féliciter chaleureusement les ambassadeurs qui nous ont rejoint récemment. Leur participation enrichira sans aucun doute nos travaux.

L'année dernière, la communauté internationale a sensiblement progressé sur la voie du désarmement, qu'il s'agisse des armes classiques ou des armes de destruction massive. Le progrès le plus notable a bien évidemment été l'adoption, après deux ans et demi de négociations tenues dans le cadre de la Conférence du désarmement, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par l'Assemblée générale des Nations Unies réunie à sa cinquantième session et ce par une écrasante majorité. On peut aussi signaler parmi d'autres faits nouveaux importants le renforcement du Protocole II

(Mme Kurokochi, Japon)

à la Convention sur certaines armes classiques et la ratification par le soixante-cinquième Etat de la Convention sur les armes chimiques, ce qui a permis l'entrée en vigueur de cet instrument.

Cependant, d'énormes tâches nous attendent encore et nous devons continuer à progresser régulièrement sur la voie du désarmement en 1997. Une tâche importante consiste à préparer l'application du TICE et en particulier le lancement réussi des travaux de la Commission préparatoire et du Secrétariat technique provisoire de l'Organisation du TICE. Il est aussi essentiel que tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait signent et ratifient le TICE afin qu'il acquière un caractère universel et entre en vigueur sans retard. Le Japon pour sa part prend actuellement les dispositions nécessaires pour le ratifier.

L'adoption du TICE représente un jalon historique sur la route menant à un monde exempt d'armes nucléaires, mais la Conférence ne peut se contenter de ce succès et arrêter maintenant ses efforts. Il est indispensable de faire un pas de plus pour promouvoir le désarmement nucléaire après la prorogation pour une période indéfinie du TNP et l'adoption du TICE. A cet égard, l'engagement en avril du processus renforcé d'examen du TNP revêt une grande importance.

Il est inutile d'expliquer en détail la position bien connue du Japon qui est un ferme partisan du désarmement, mais je voudrais profiter de l'occasion pour préciser les vues du Japon sur les tâches de la Conférence à cette étape critique, à savoir l'ordre du jour et le programme de travail pour 1997.

Il va sans dire que la question nucléaire est l'un des principaux sujets de préoccupation à la Conférence du désarmement et les délégations ont formulé des vues diverses reflétant des positions nationales différentes. Il semble cependant, pour simplifier, qu'il y ait deux approches pour aborder la question à la Conférence du désarmement. Selon la première approche, les Etats dotés d'armes nucléaires commenceraient par s'engager sans équivoque à éliminer leurs arsenaux nucléaires dans un délai fixé, après quoi l'on se pencherait sur les mesures qui resteraient à prendre. La seconde approche consisterait à adopter des mesures réalistes de désarmement les unes après les autres en ayant comme objectif ultime de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Selon le Japon, seule la seconde approche permet d'aboutir à des résultats concrets. Tenant compte des réalités internationales en matière de sécurité, il faut convenir de mesures précises que l'ensemble des membres de la communauté internationale tout entière, y compris les Etats dotés d'armes nucléaires, puissent appuyer. Cet avis a été réaffirmé tout récemment par le Ministre japonais des affaires étrangères Yukihiko Ikeda au séminaire tenu à Kyoto en décembre 1996 et portant sur le désarmement nucléaire après la prorogation pour une période indéfinie du TNP. Partant de cette conviction, le Japon a, trois années de suite, pris l'initiative à l'Assemblée générale des Nations Unies pour que soit adoptée une résolution intitulée "Désarmement nucléaire en vue de l'élimination définitive des armes nucléaires". Comme le Ministre l'a déclaré à ce séminaire, l'adoption de cette résolution par

(Mme Kurokochi, Japon)

une écrasante majorité des Etats Membres montre bien que cette approche fondamentale appuyée par le Japon est largement acceptée dans la communauté internationale.

A ce stade, je tiens à souligner qu'il faut renoncer à la stratégie dite des couplages. Cette stratégie, selon laquelle aucun accord n'est possible sur quelque point que ce soit tant que la Conférence n'aura pas accepté la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire dans un délai fixé, est certainement le meilleur moyen d'empêcher tout type de progrès en matière de désarmement nucléaire, voire même toute activité, dans le cadre de la Conférence. Il faut prendre toutes les mesures possibles, aussi modestes soient-elles, pour que les résultats obtenus puissent déboucher sur de nouveaux progrès. De même, il est certain que le désarmement classique est très important, mais la lenteur des progrès dans ce domaine ne doit pas nous dissuader de poursuivre les négociations sur le désarmement nucléaire.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, le Japon considère qu'une convention sur les matières fissiles doit, sans aucun doute, constituer une priorité pour la Conférence du désarmement. Ainsi qu'indiqué au paragraphe 4 des Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, il faudrait immédiatement ouvrir des négociations sur une convention interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. Les trois points énumérés au paragraphe 4 des "Principes et objectifs", sous l'intitulé "Désarmement nucléaire", sont les questions essentielles non seulement pour le désarmement nucléaire mais aussi pour la non-prolifération nucléaire, c'est-à-dire le maintien de la crédibilité du régime établi par le TNP.

Maintenant que le TICE a été adopté, la Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance de négociation multilatérale en matière de désarmement, devrait continuer à jouer son rôle pour renforcer encore le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Je me souviens encore très bien de ce jour, le 23 mars 1995, où j'avais, en tant que présidente de la Conférence, marqué d'un coup de marteau l'adoption par consensus de la décision de créer un comité spécial sur une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs nucléaires. Le Japon appelle vivement tous les membres de la Conférence à établir un tel comité et à commencer immédiatement les négociations d'une convention sur les matières fissiles.

Ceci étant dit, je tiens à ce qu'une chose soit claire. La délégation japonaise estime que les travaux de la Conférence du désarmement sur la question nucléaire ne devraient pas porter uniquement sur une telle Convention. Il faudrait faire le maximum pour étudier le rôle que la Conférence pourrait jouer dans la promotion du désarmement nucléaire. Dans ce contexte, j'aimerais suggérer que nous envisagions la possibilité d'établir au sein de la Conférence une sorte d'instance, pas nécessairement un comité spécial, où nous pourrions échanger des vues dans une perspective plus large sur la façon dont nous pouvons le mieux faire progresser le désarmement nucléaire à l'avenir.

Les négociations sur les réductions effectives des armes nucléaires doivent être conduites entre les Etats dotés d'armes nucléaires. Ainsi

(Mme Kurokochi, Japon)

qu'indiqué au paragraphe 4 des "Principes et objectifs" adoptés par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, les Etats dotés d'armes nucléaires doivent aller résolument et constamment de l'avant pour réduire les armes nucléaires.

Il ne faut cependant pas oublier qu'en vertu de l'article VI du TNP chacune des Parties au Traité - pas seulement celles qui sont dotées d'armes nucléaires - s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet.

Du fait de leur puissance dévastatrice, les armes nucléaires peuvent provoquer des destructions catastrophiques; elles peuvent en un instant provoquer d'énormes pertes en vies humaines et détruire l'infrastructure de base d'une société. En outre, ceux qui survivent à une attaque nucléaire peuvent du fait des rayonnements ionisants subir d'indescriptibles souffrances jusqu'à leur mort. Comme une guerre nucléaire peut avoir des effets mondiaux, la communauté internationale dans son ensemble ne peut rester indifférente à la question du désarmement nucléaire. En fait, il est légitime qu'elle soit préoccupée.

Je voudrais aussi dire quelques mots sur les armes classiques.

Je voudrais tout d'abord évoquer les mines terrestres antipersonnel que l'ex-Secrétaire général de l'ONU appelait "armes de destruction massive au ralenti". Le Gouvernement japonais juge important de prendre des mesures dans les quatre domaines ci-après : premièrement, renforcement des restrictions internationales applicables aux mines terrestres; deuxièmement, coopération entre l'ONU et d'autres organisations pour les activités de déminage; troisièmement, mise au point de techniques de détection et de déminage; quatrièmement, assistance pour la rééducation des victimes.

S'agissant des trois derniers points, le Japon prépare la convocation d'une conférence internationale de haut niveau qui doit avoir lieu à Tokyo en mars 1997. Il espère que celle-ci apportera une importante contribution à l'intensification des efforts internationaux dans ces domaines.

En ce qui concerne le premier point, les restrictions applicables aux mines, le Japon appuie les efforts internationaux visant à interdire à l'échelle mondiale les mines terrestres antipersonnel, ainsi que le Premier Ministre japonais Ryutaro Hashimoto l'a annoncé au Sommet du G7 à Lyon en juin 1996. En outre, le Japon a coparrainé la résolution 51/45 S de l'Assemblée générale des Nations Unies appelant à la conclusion d'un accord international interdisant les mines terrestres antipersonnel.

Quant à l'instance de négociation qui convient, le Japon penche pour la Conférence du désarmement parce qu'il attache une grande importance à l'adoption d'une interdiction totale, "mondiale et efficace" des mines terrestres antipersonnel. La Conférence du désarmement, qui est l'unique instance de négociation multilatérale en matière de désarmement ayant une riche expérience et de solides compétences et aux travaux de laquelle participent des pays clés pour la question des mines terrestres, pourrait être la mieux placée pour atteindre cet objectif. En outre, il est important

(Mme Kurokochi, Japon)

pour sa crédibilité et son rôle que la Conférence aborde cette question qui concerne toute l'humanité. Dans ce contexte, le Japon se félicite vivement de l'annonce qui a été faite récemment par les Etats-Unis.

La délégation japonaise sait cependant qu'il ne sera pas facile de parvenir à une interdiction complète des mines terrestres antipersonnel dans un proche avenir. S'il s'avère trop difficile de conclure un accord dans le cadre de la Conférence pour engager des négociations sur une interdiction totale, on pourrait, pour des raisons pratiques, suivre la suggestion faite la semaine dernière par la délégation française, à savoir commencer avec l'une des composantes d'une interdiction totale dans le cadre d'une approche en plusieurs phases. Le Japon pense par exemple que le thème d'une interdiction totale des exportations de mines terrestres pourrait constituer un bon point de départ pour les négociations. Selon une Lettre de l'UNIDIR, les mines terrestres, dans la plupart des pays les plus touchés, sont d'origine étrangère.

Il faudrait par ailleurs exploiter tous les moyens possibles de traiter le problème des mines terrestres. A cet égard, le "Processus d'Ottawa" qui a commencé à la Conférence d'Ottawa l'année dernière est une initiative importante pour accélérer le mouvement vers une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel. Le Japon est favorable à la tenue de négociations sur une interdiction totale dans le cadre de la Conférence du désarmement, mais il accueille avec satisfaction et appuie aussi l'initiative du Canada parce qu'il considère que le Processus d'Ottawa et les négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement sont complémentaires et ne s'excluent pas mutuellement dans la perspective de la réalisation de notre objectif commun.

Le Gouvernement japonais fait de son mieux pour ratifier dans les plus brefs délais le nouveau Protocole II à la Convention sur certaines armes classiques. La délégation japonaise espère que la Diète approuvera la ratification à sa session en cours.

La deuxième question que je voudrais évoquer est celle de la transparence dans le domaine des armements. Je voudrais en particulier parler du Registre des armes classiques des Nations Unies. Le Japon attache une grande importance à ce Registre comme moyen de renforcer la confiance et la sécurité parmi les pays concernés. Ce système a sensiblement contribué à accroître la transparence dans le domaine des armements, mais le Japon considère qu'il faudrait le développer et l'étoffer encore. Il convient ici de rappeler la résolution 49/75 C par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter, compte tenu des travaux de la Conférence du désarmement, afin qu'une décision soit prise à sa cinquante-deuxième session. Il apparaît ainsi clairement que la communauté internationale a chargé la Conférence du désarmement de conduire ses travaux sur le Registre au cours de cette année.

S'agissant de la question des aspects régionaux des réglementations concernant les armes classiques et du désarmement classique mentionnée dans le projet d'ordre du jour provisoire/programme de travail présenté par le Président, la délégation japonaise souhaiterait avoir certains

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni)

éclaircissements concernant par exemple la façon dont la Conférence devrait tenir compte des conditions de sécurité spécifiques dans chaque région et la façon dont elle devrait envisager le désarmement nucléaire dans chaque région dans le cadre des négociations sur le désarmement classique.

Je ne peux parler de l'ordre du jour de la Conférence sans vous féliciter vivement, Monsieur le Président, des efforts inlassables que vous avez faits pour vous acquitter en ce moment difficile de cette tâche délicate. Je tiens aussi à vous féliciter de l'importante initiative que vous avez prise d'élaborer un projet d'ordre du jour/programme de travail provisoire pouvant constituer une bonne base d'accord. J'espère que vos efforts seront fructueux afin que la Conférence se mette d'accord sur un ordre du jour et s'engage le plus rapidement possible dans un programme de travail concret.

Dernier point, mais non le moindre, s'agissant de la question importante de l'élargissement de la composition de la Conférence, le Japon appuie aussi les efforts faits par le Président pour que soit nommé un coordonnateur spécial chargé d'un large mandat et espère vivement que ce coordonnateur trouvera une solution satisfaisante pour tous.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadrice Kurokochi de sa déclaration et des mots aimables qu'elle a adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Michael Weston.

Sir MICHAEL WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Depuis l'ouverture de la présente session de la Conférence du désarmement le 21 janvier, nous avons entendu des appels énergiques au lancement de négociations sur une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel à l'échelle mondiale. Je pense en particulier aux déclarations des distingués Ministres italien et australien des affaires étrangères et à celles des distingués représentants des Etats-Unis et de la France. En fait j'ai moi-même commencé ma déclaration du 21 janvier sur le désarmement nucléaire en lançant aussi un tel appel. Je me suis aussi félicité de la décision prise par les Etats-Unis d'essayer de lancer des négociations à cette fin, ici, à la Conférence du désarmement.

De toutes les questions dont nous sommes saisis, c'est celle qui touche le plus directement le plus grand nombre de personnes. La Croix-Rouge estime à 120 millions le nombre de mines antipersonnel posées dans l'ensemble du monde. Elle estime aussi que ces engins tuent ou mutilent une personne toutes les 20 minutes. La plupart des victimes sont des civils, dont beaucoup d'enfants. Il ne fait pas de doute que l'emploi irréfléchi et sans discrimination de ces armes cause des souffrances effroyables et tout à fait injustifiées.

Ce fléau est un énorme et constant fardeau pour les pays qui luttent pour leur reconstruction. Comme beaucoup d'entre nous, j'ai été témoin des effets de ces armes. Après le retrait des forces irakiennes du Koweït en 1992, de vastes zones de ce pays ont été rendues réellement inaccessibles par les mines posées par les Irakiens et les hôpitaux ont accueillis

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni)

énormément de civils, essentiellement des enfants, mutilés par ces armes horribles. Je n'oublierai jamais ces enfants, dont beaucoup avaient perdu un oeil, une main, une jambe ou pire.

Des premiers pas importants ont déjà été faits pour traiter le problème. Le Royaume-Uni a pris l'initiative au niveau international en s'efforçant de contrôler les exportations et l'emploi des mines terrestres antipersonnel. Il a déclaré un moratoire sur les exportations de toutes ces armes. Tous ses partenaires de l'Union européenne ont fait de même. De concert avec beaucoup d'autres, il a affirmé son appui à une interdiction totale de ces armes dans le monde entier. Le moment est venu de progresser dans ce domaine.

Comme je l'ai dit le 21 janvier, la Conférence du désarmement, du fait de sa large composition, de la possibilité pour des observateurs de participer pleinement à ses négociations et de son statut reconnu d'unique instance multilatérale de la communauté internationale en matière de désarmement, présente des avantages certains comme instance internationale susceptible de s'attaquer aux racines du problème et de conclure un accord sur une interdiction mondiale. Si l'on veut que cet accord soit efficace, c'est-à-dire qu'il ait des effets sensibles en mettant fin rapidement et de manière permanente aux souffrances horribles causées par ces armes, il faut que tous les pays réellement concernés le signent : les principaux producteurs et exportateurs et les pays qui utilisent les mines terrestres sans discrimination.

Le Royaume-Uni s'est vivement félicité de la proposition faite par mon distingué collègue, l'Ambassadeur de la France, à notre dernière séance plénière tenue le 23 janvier, de créer un comité spécial de la Conférence du désarmement chargé de négocier une interdiction des mines terrestres antipersonnel. Cette initiative est d'un grand intérêt et vient à point nommé. Le Royaume-Uni l'appuie avec enthousiasme.

Pour compléter l'initiative française, je présente aujourd'hui une proposition de mandat de négociation pour ce comité spécial.

Le texte du mandat proposé par le Royaume-Uni est joint à celui de ma déclaration qui est actuellement en cours de distribution. Je souhaiterais qu'il soit distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

Ainsi que l'indique clairement le projet de mandat, l'objectif du Comité spécial serait de négocier, en vue de sa conclusion à la date la plus rapprochée possible, un accord international universel, effectivement vérifiable et juridiquement contraignant, interdisant totalement l'emploi, le stockage, la fabrication et le transfert de mines terrestres antipersonnel. Cette formulation reprend en les complétant des éléments du paragraphe 1 du dispositif de la résolution 51/45 S que l'Assemblée générale a adoptée en décembre 1996 par 141 voix pour et aucune voix contre. Le Royaume-Uni pense, compte tenu de l'appui qu'une vaste gamme d'Etats ont manifesté pour cet objectif, tant ici à la Conférence qu'en dehors, que la volonté de lutter pour sa réalisation est de plus en plus largement partagée.

Le Royaume-Uni est conscient que les membres de la Conférence ne sont peut-être pas immédiatement prêts à négocier d'un seul coup une interdiction

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni)

totale. Il le regrette mais considère que, si l'on veut progresser rapidement et réellement vers la réalisation de l'objectif que tant d'entre nous partagent, il faut reconnaître cette réalité et trouver des moyens positifs d'y faire face.

Dans son projet de mandat, le Royaume-Uni a donc proposé, en tant que premier pas essentiel vers la réalisation de l'objectif d'une élimination complète de ces armes, que l'on négocie intensivement un accord international universel, effectivement vérifiable et juridiquement contraignant, interdisant totalement l'exportation, l'importation ou le transfert de tous types de mines terrestres antipersonnel, ainsi que de leurs composants et de la technologie des mines terrestres antipersonnel.

Beaucoup de pays appliquent déjà unilatéralement une telle interdiction ou un moratoire. Si les quelques pays qui n'ont pas encore pris une telle mesure se joignent à nous maintenant, nous pourrions rapidement conclure un accord global et vérifiable. On obtiendrait ainsi deux résultats importants. Premièrement, on en tirerait des avantages réels sur le plan humanitaire en réduisant l'ampleur des souffrances causées par les mines terrestres antipersonnel. Deuxièmement, la Conférence pourrait plus facilement faire pression en faveur d'une interdiction totale et globale.

Quelles devraient être les mesures à prendre après la conclusion d'une interdiction des exportations ? Le Royaume-Uni a bien sûr, comme d'autres délégations, un certain nombre d'idées à ce sujet. Il a cependant délibérément évité de les mentionner dans le projet de mandat. Il estime qu'il ne faut pas perdre de temps à en débattre si l'on veut faire commencer d'urgence les travaux du Comité spécial. Il lui semble aussi que les vues actuelles pourraient évoluer au cours des négociations sur une interdiction des exportations. Il a donc proposé que le Comité spécial lui-même soit chargé d'étudier et de faire des recommandations sur les autres mesures nécessaires.

Un autre aspect important du projet du Royaume-Uni est la reconnaissance du fait que le Comité spécial ne travaillera pas dans le vide. Il devra en particulier tenir compte des travaux récemment achevés dans le cadre de l'examen de la Convention des Nations Unies sur l'emploi de certaines armes classiques, en particulier le Protocole II modifié qui concerne bien sûr directement les mines terrestres antipersonnel. Il tiendra compte aussi des travaux sur les mines terrestres antipersonnel qui pourront être menés plus avant dans d'autres cadres tels que le "Processus d'Ottawa". Ceci est clairement prévu dans le projet de mandat.

Enfin, aux termes du projet du mandat, la Conférence prierait le Comité spécial de lui rendre compte de l'avancement de ses travaux avant l'achèvement de la session de 1997. Le Royaume-Uni hésite toujours à fixer des dates limites ou même des délais indicatifs. Il considère cependant qu'il devrait être possible d'achever au moins la première phase - l'interdiction des exportations - et de recenser les mesures à prendre ensuite sur la voie d'une interdiction totale et universelle avant la fin de la session en cours, en septembre 1997.

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni)

Une occasion exceptionnelle s'offre à la Conférence, travaillant selon le principe du consensus, pour réduire les souffrances des civils innocents et faire face à la catastrophe humanitaire qu'entraîne l'emploi irréflecti et sans discrimination de mines terrestres antipersonnel. Il ne faut pas perdre de temps.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Comme c'est la première fois que j'interviens à la session de 1997, je tiens à vous féliciter Monsieur le Président, et à vous remercier, vous et le Secrétaire général de la Conférence, des propositions que vous avez faites sur l'ordre du jour et le programme de travail. Je profite de l'occasion pour vous adresser mes meilleurs voeux de succès et vous assurer de l'appui total de ma délégation.

Certaines observations faites à la fin de la précédente session laissaient transparaître une inquiétude profonde quant à l'avenir de la Conférence comme instance de négociation multilatérale crédible et fiable en matière de désarmement. La confiance dans le système s'érode. Il existe un manque de clarté et de finalité dans les objectifs qui va plus loin que le rituel du débat en cours sur l'ordre du jour et le programme de travail. Les changements fondamentaux survenus sur la scène internationale remettent en cause la logique du système des groupes, la structure, l'équilibre traditionnel des forces au sein de la Conférence et surtout ses hypothèses de départ et ses anciennes pratiques. Son mandat a été adopté alors que les relations internationales étaient relativement structurées et rigides. Les méthodes de travail et les procédures utilisées habituellement par la Conférence pour prendre des décisions ont été conçues pour servir l'ordre ancien. Dans les années à venir, le défi à relever sera non seulement d'adapter notre réflexion stratégique à l'élimination de la dialectique Est-Ouest mais aussi de faire face, en matière de sécurité, à un ordre du jour plus divers, plus riche et plus complet tant en termes géopolitiques qu'en termes fonctionnels. Il faudra pour cela largement solliciter à la fois nos ressources matérielles et nos capacités intellectuelles.

La formule clef pour les futures négociations internationales est "la structure et le contexte de l'examen de la question du désarmement nucléaire". S'agissant tout d'abord des questions de forme, nous avons manifestement besoin d'un mécanisme plus large - au lieu du traditionnel comité - pour examiner en profondeur toutes les questions de désarmement nucléaire afin de repérer celles qui devraient en priorité faire l'objet de négociations. Deuxièmement, s'agissant du contenu, j'ai plus d'une fois fait ici référence au document présenté par 28 pays du Groupe des 21. Il est bien connu que le Chili ne figure pas parmi ces 28 pays. La délégation chilienne pense que dans le débat actuel les partisans de deux approches différentes s'affrontent de la manière la plus stérile qui soit. La première approche consiste à chercher de manière utopique à définir des calendriers, des couplages et des étapes pour arriver à l'objectif final d'un désarmement total sous contrôle international. La deuxième est une approche pragmatique consistant à exploiter astucieusement les possibilités de démilitariser ou de dénucléariser des zones ou des éléments rendus obsolètes par l'évolution technologique.

(M. Berquño, Chili)

Au-delà de cette dichotomie, le Chili est partisan d'une conception positive et dynamique du processus de désarmement : les "utopies pertinentes" pour paraphraser un distingué spécialiste nord-américain des sciences politiques.

Il conçoit ainsi le processus de désarmement comme un système global qui fait lui-même partie intégrante d'un système historico-temporel de sécurité. Il faut progresser sur la voie du désarmement avec la volonté de modifier progressivement les liens entre les forces existantes y compris les exigences - aussi injustifiées que nous puissions les juger - de dissuasion nucléaire, l'exigence d'équilibres mondiaux ou régionaux et l'exigence d'un système mondial de sécurité collective. Il faut aller dans le sens de ces utopies pertinentes et je considère que le programme proposé par les 28 pays doit être examiné à la lumière non seulement du contexte international actuel mais aussi des perspectives d'élargissement d'un ordre du jour international du désarmement qui est appelé à avoir des effets décisifs sur le statu quo et à intensifier encore plus le mouvement pendulaire de changement dans le système global de sécurité.

Les travaux concernant la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont été achevés; le Traité sur la non-prolifération a été prorogé et complété par un programme de travail inspiré des "Principes et objectifs"; il a été décidé d'intensifier les travaux visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques; après la conférence d'examen de la Convention de 1981 sur certaines armes classiques, un nouveau processus a été engagé dont l'objectif ultime est d'interdire les mines antipersonnel. De nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, en Afrique et en Asie du Sud-Est, ont été établies en plus de celles qui avaient été établies par le Traité sur l'Antarctique, le Traité de Tlatelolco et le Traité de Rarotonga.

Que fait la Conférence du désarmement eu égard à ces évolutions importantes de l'ordre du jour international du désarmement ? Vos recommandations, Monsieur le Président, contiennent certains éléments que ma délégation juge hautement prioritaires tant pour l'ordre du jour que pour le programme de travail de la Conférence : l'établissement d'un mécanisme large et souple d'examen et de suivi de toutes les questions de désarmement nucléaire; une convention sur l'arrêt de l'utilisation de certaines matières fissiles à des fins militaires; une convention ou un protocole au Traité sur l'espace extra-atmosphérique qui éviterait la militarisation de l'espace (proposition déjà formulée par l'Ambassadeur Moher du Canada); l'établissement d'un mandat simple de négociation de procédures opérationnelles pour interdire l'emploi, la fabrication, le stockage et surtout le transfert de mines terrestres antipersonnel (la proposition de Sir Michael Weston va d'ailleurs dans ce sens); une convention sur les garanties de sécurité, à caractère obligatoire, que l'on pourrait négocier en exploitant les travaux qui devront être menés en parallèle dans le cadre de la première réunion, en 1997, du Comité préparatoire de la future conférence d'examen du TNP, réunion pour laquelle il faudra adopter une approche novatrice pour tirer parti au maximum de la possibilité exceptionnelle qu'offre le document sur les "Principes et objectifs".

(M. Goonetilleke, Sri Lanka)

Ceci étant dit, comme je l'ai indiqué au début, si nous voulons adopter d'urgence des mesures décisives dans tous ces domaines spécifiques, il faut une réforme plus large pour rendre la Conférence du désarmement plus efficace. Il est de l'intérêt de tous les pays que cette entreprise réussisse, mais les pays en développement, dont la sécurité dépend fortement du respect du droit international et du renforcement des institutions internationales, ont certainement tout à gagner d'une Conférence du désarmement renouée, forte et efficace. Je suis convaincu que ce souhait est largement partagé et va dans le sens des préoccupations formulées dans le message dont le nouveau Secrétaire général de l'ONU nous a honorés. Le Secrétaire général a très justement rappelé qu'il n'est pas sur Terre d'institution mieux qualifiée que la Conférence pour traduire l'aspiration du monde à la paix dans des mesures concrètes, négociées, pour renforcer l'entente internationale et la sécurité de toutes les nations.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Berguño de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka, l'Ambassadeur Bernard Goonetilleke.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Permettez moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Représentant la République de Corée, pays avec lequel Sri Lanka entretient les liens les plus cordiaux d'amitié et de coopération, vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation dans l'exercice des lourdes tâches qui vous incombent à la présidence de la Conférence. Je tiens aussi à profiter de l'occasion pour féliciter l'Ambassadeur Dembinski, votre prédécesseur immédiat, d'avoir conduit la session de 1996 à une heureuse conclusion.

Ma délégation souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues à la Conférence, les Ambassadeurs de l'Algérie, de l'Australie, du Bangladesh, de la Belgique, de la Mongolie et du Venezuela.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan, et au Ministre australien des affaires étrangères, M. Alexander Downer, et les féliciter des déclarations stimulantes qu'ils ont faites ce matin.

L'année 1997 est pleine de promesses pour chacun de nous. De nouveaux défis doivent être relevés dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales a été l'un des éléments moteurs qui ont amené à créer l'Organisation des Nations Unies il y a 51 ans. La limitation des armements et le désarmement sont ainsi devenus la composante principale de l'ordre du jour de l'ONU en matière de paix et de sécurité.

Lorsque l'on passe en revue les activités menées par la Conférence du désarmement sur la base d'un ordre du jour annuel dérivé du "décalogue" du désarmement de la fin des années 70, on constate que beaucoup a été fait mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Il convient ici de rappeler que le "décalogue" lui-même résulte directement de la première session extraordinaire

(M. Goonetilleke, Sri Lanka)

de l'Assemblée générale consacrée au désarmement où l'Assemblée a notamment reconnu la Conférence du désarmement comme seule instance de négociation multilatérale en matière de désarmement. Dans ce contexte, Sri Lanka comprend et apprécie la position de certains membres selon laquelle il faudrait, avant de modifier quoi que ce soit dans l'ordre du jour de la Conférence, examiner la question à un haut niveau politique.

La plus récente contribution de la Conférence du désarmement dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement a été la conclusion à la fin de l'année dernière d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). La majorité des Etats Membres des Nations Unies ont déjà signé cet instrument. Elément majeur sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, renforcé par la décision prise il y a près de deux ans de proroger le TNP pour une durée indéfinie, le TICE devrait être un moyen supplémentaire d'accélérer le mouvement vers le désarmement nucléaire. Le désarmement nucléaire en soi a acquis la plus haute importance et nécessite des mesures d'urgence, d'une part pour éliminer totalement les stocks existants d'armes nucléaires et, d'autre part, pour interdire la mise au point ou l'acquisition des matières nécessaires pour fabriquer ces armes. Pour que l'on se dirige vers cet objectif, la délégation sri-lankaise souhaite que l'on crée rapidement un mécanisme approprié, de préférence un comité spécial sur le désarmement nucléaire, au sein de la Conférence du désarmement. Les délégations de 28 des 61 Etats membres de la Conférence ont, le 7 août 1996, proposé un programme d'action pour éliminer les armes nucléaires. La Conférence pourrait l'examiner ainsi que toute autre proposition éventuelle portant sur le sujet afin de convenir du mandat et du programme de travail du mécanisme proposé.

L'élaboration d'une convention interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires est notre priorité suivante. Il faudrait réactiver le Comité spécial établi en application du rapport Shannon (CD/1299 du 24 mars 1995). Ce comité devrait notamment tenir compte des stocks existants de matières fissiles. Sri Lanka est prête à accepter que les travaux du Comité spécial commencent immédiatement, mais il devrait d'abord y avoir accord sur l'ensemble des points dont cet organe devrait traiter en 1997.

La délégation sri-lankaise attache une extrême importance à la question des garanties de sécurité - tant négatives que positives. Pour répondre à ce besoin urgent et des plus pressants des Etats non dotés d'armes nucléaires, il faut au moins un accord négocié multilatéralement et ayant force obligatoire. Il convient de rappeler que, dans sa décision intitulée "Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires", la Conférence d'examen et de prorogation du TNP tenue en 1995 a conclu qu'il conviendrait d'envisager de nouvelles dispositions pour mettre les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au TNP à l'abri de l'emploi ou de la menace de telles armes. Sri Lanka appuie donc vigoureusement l'appel lancé par certains membres pour le rétablissement du Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité.

La délégation sri-lankaise pense fermement qu'il est important que l'espace reste exempt d'armes nucléaires. Tout en reconnaissant que la course aux armements observée dans ce milieu pendant la période de la guerre froide

(M. Goonetilleke, Sri Lanka)

a, au cours des dernières années, cédé la place à la coopération pour l'exploration pacifique de l'espace, elle est consciente de la nécessité de veiller à ce que l'on n'y déploie plus jamais de système d'armes. Il importe donc que la Conférence commence à se pencher sur un accord international qui empêcherait l'implantation d'armes dans l'espace. A cette fin, la Conférence ferait bien de rétablir son Comité spécial sur l'espace et de lui confier un mandat approprié pour commencer les négociations.

La délégation sri-lankaise a pris note des faits nouveaux intervenus depuis la première Conférence d'examen des Etats parties à la Convention sur certaines armes classiques qui s'est achevée à Genève en mai 1996. Elle a aussi noté le nouveau renforcement de la Convention de 1980 par un Protocole modifié sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs (Protocole II modifié) et l'ajout d'un Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes (Protocole IV).

On voit ainsi clairement que des mesures ont été et continuent d'être prises dans le cadre de l'instance appropriée par les Etats parties à la convention en question. Parallèlement à ces mesures, des initiatives ont aussi été prises par des pays qui souhaitent une interdiction globale des mines terrestres antipersonnel. Ceci a des incidences à la fois sur la Convention elle-même et sur la Conférence du désarmement à laquelle on demande de fournir des services pour conclure un accord international interdisant les mines antipersonnel. On a même suggéré, peut-être pour la première fois, que la Conférence entreprenne cette tâche de manière à ce que ses travaux complètent les travaux faits ailleurs par les parties intéressées.

La délégation sri-lankaise a pris note du processus d'examen de la Convention sur certaines armes classiques qui a commencé en janvier 1995 et qui s'est achevé à Genève en mai 1996. Faisant preuve de sagesse, les Etats parties à la Convention sont allés le plus loin possible pour renforcer et améliorer le régime établi par cet instrument en adoptant un Protocole II modifié.

La délégation sri-lankaise note aussi qu'à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, l'écrasante majorité des Etats Membres des Nations Unies se sont déclarés favorables à un accord international visant à interdire les mines terrestres antipersonnel. Les vues exprimées par les délégations nationales sur la question ont porté sur une vaste gamme d'aspects allant des aspects humanitaires aux aspects juridiques, en passant par la sécurité nationale et la légitime défense. Ces vues ne peuvent ni ne doivent être ignorées parce qu'elles concernent les intérêts spécifiques des divers Etats Membres.

La Conférence doit cependant parvenir à un consensus sur la question de savoir si elle est ou non l'instance qui convient pour négocier un tel accord. Compte tenu des positions adoptées par certaines délégations, il faudrait sans aucun doute faire preuve de beaucoup de persuasion amicale pour que la Conférence se prononce à ce sujet. La délégation sri-lankaise quant à elle adopte une position souple à cet égard, ce qui importe le plus pour elle étant la substance de l'accord et non l'instance dans laquelle il est négocié.

(M. Goonetilleke, Sri Lanka)

Compte tenu des expériences antérieures de la Conférence en matière de négociation et de méthodes de travail, la délégation sri-lankaise est d'avis qu'on risquerait d'aller à l'encontre des objectifs recherchés en fixant un délai. Il ne faut pas oublier que la Conférence devra tenir compte des diverses positions prises par les délégations ici même et à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est également important d'établir un équilibre entre ses priorités et de répartir le temps dont elle dispose entre les diverses tâches qu'elle doit achever à sa session en cours.

Enfin, comme je l'ai dit au début de ma déclaration, en cette année de promesses et de défis, la Conférence court de nombreux dangers si elle ne voit pas au-delà des arbres qui cachent la forêt. Elle doit soigneusement choisir ses priorités en tenant compte de ses capacités et de ses limites de manière à déterminer la meilleure façon d'exploiter ses maigres ressources. Pour établir son ordre du jour de 1997, la Conférence doit avancer lentement mais régulièrement, sans abandonner ses objectifs consacrés par l'usage, tout en tenant compte des changements profonds qui ont affecté les relations entre Etats au cours des dix dernières années de ce siècle. Il faut pour cela que la communauté des nations examine d'un oeil neuf son propre ordre du jour en matière de paix et de sécurité.

Si la Conférence voulait satisfaire tous ses membres, elle finirait par établir des comités spéciaux sur le désarmement nucléaire, sur les garanties de sécurité négative, sur l'élaboration d'une convention relative aux matières fissiles, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, sur la transparence dans le domaine des armements, sur les mines terrestres antipersonnel et sur plusieurs autres sujets. Ce pourrait être là une situation idéale, mais il faut bien admettre que ce serait irréaliste du fait des contraintes de temps de la Conférence et des problèmes de personnel auxquels font face diverses délégations dont la mienne. Il faut donc se mettre d'accord sur un programme de travail réaliste et équilibré en n'oubliant pas que la Conférence est une instance de négociation et non un organe délibérant.

L'expérience montre que la Conférence peut assez efficacement négocier un élément à la fois. Si elle utilise ses ressources au maximum, elle peut peut-être en négocier deux, mais certainement pas plus de trois. C'est dans cette perspective qu'il faut considérer le programme de travail pour 1997.

Plusieurs propositions ont été présentées pour l'ordre du jour/programme de travail de la Conférence, dont celle qu'a soumise le Président. Sri Lanka est favorable à la division du travail en deux parties : armes nucléaires et armes classiques.

En ce qui concerne les armes nucléaires, la Conférence avait décidé en 1995 d'établir un comité spécial sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et avait mené par le passé certains travaux sur les garanties négatives de sécurité dans le cadre d'un comité spécial établi à cette fin. Dans les circonstances actuelles, il ne devrait pas y avoir de difficultés pour se mettre d'accord sur l'établissement d'un de ces comités ou des deux. S'agissant du désarmement nucléaire, la délégation sri-lankaise souhaiterait savoir quelle est la réaction des membres de la Conférence au projet de proposition présenté par le Groupe des 21 pour l'établissement d'un comité

(M. Nasserri, République islamique d'Iran)

spécial sur le désarmement nucléaire (document CD/1388 du 14 mars 1996). Sri Lanka reconnaît cependant qu'il faut réaliser certains travaux préparatoires avant d'établir un comité spécial. Cette fonction pourrait au départ être confiée à un mécanisme que l'on créerait à cette fin, lequel pourrait notamment déterminer le rôle qui peut être confié à la Conférence dans le domaine du désarmement nucléaire.

En ce qui concerne les armes classiques, Sri Lanka n'est pas en mesure actuellement de suggérer quel comité spécial il faudrait établir pour traiter de ces armes. Elle souhaite que la Conférence se prononce à ce sujet. Si la Conférence arrive à arrêter un programme de travail selon les principes susmentionnés, je suis certain qu'elle pourra commencer ses travaux rapidement. Si tel n'est pas le cas, elle continuera de tâtonner pendant encore de nombreuses semaines.

La délégation sri-lankaise propose donc que la Conférence inclue dans le programme de travail de la session en cours uniquement les éléments hautement prioritaires qui doivent être négociés, en gardant le décalogue à l'ordre du jour jusqu'à ce que la communauté internationale puisse se pencher dessus comme il convient.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Goonetilleke de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran, l'Ambassadeur Sirous Nasserri.

M. NASSERI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Je vous félicite, Monsieur le Président, et je remercie vivement votre prédécesseur, l'Ambassadeur Dembinski. Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, ainsi qu'au Ministre australien des affaires étrangères, M. Downer, qui ont pris la parole aujourd'hui, ainsi qu'à nos nouveaux amis et collègues, les Ambassadeurs Mernier, Campbell, Chowdhury, Dembri et Bold.

L'année 1997 promet d'être riche en événements touchant le désarmement. Dans le domaine des armes de destruction massive, la Convention sur les armes chimiques, conclue il n'y a pas très longtemps à la Conférence après 25 années de délibérations, entrera en vigueur le 29 avril. S'agissant de la Convention sur les armes biologiques, une importante initiative est en cours pour la renforcer et la phase de négociation doit commencer cette année. Les premiers travaux préparatoires de l'importante conférence d'examen du TNP qui doit avoir lieu en l'an 2000 seront entrepris au cours du mois d'avril. D'autre part, le Secrétariat technique provisoire de l'OTICE sera établi cette année pour préparer l'application de ce traité. Pour ce qui est des armes classiques, la principale question pour cette année semble être celle de l'élaboration d'un instrument sur les mines terrestres antipersonnel et des modalités de sa négociation.

La Convention sur les armes chimiques reste le plus important des instruments touchant le désarmement conclu au cours des 20 dernières années. Elle a une large portée et vise à éliminer toute une classe d'armes de destruction massive dans les dix ans suivant son entrée en vigueur. Les préparatifs se poursuivent à La Haye pour la phase opérationnelle de la

(M. Nasserî, République islamique d'Iran)

Convention et les fondations ont déjà été posées. Pendant ce temps, les discussions continuent sur un certain nombre de questions clefs pour qu'un accord soit conclu avant la première session de la Conférence des Etats parties.

Cependant, malgré tous les efforts qui sont faits, on ne sait pas trop si l'on parviendra à la fin de ce processus à une conclusion définitive sur certains des éléments essentiels qui ont aussi fait l'objet de débats importants lors des négociations de la Convention. Ceci est d'autant plus vrai que cette dernière phase des discussions a lieu au moment où de graves incertitudes pèsent sur l'avenir de la Convention.

Il est maintenant devenu évident que ceux qui possèdent des armes chimiques ne figureront pas parmi les parties initiales au moment de l'entrée en vigueur. Il est clair que la Convention perdra son sens si la volonté de détruire les armes existantes conformément aux dispositions de cet instrument ne se manifeste pas. La Convention est orientée vers le désarmement et devrait le rester; cet objectif est d'ailleurs énoncé dans le texte. On ne peut la transformer après tant d'années en un instrument de non-prolifération.

La grande question qui se pose donc à La Haye est de savoir ce qu'il faut faire et quelle direction il faut suivre. Il est devenu extrêmement difficile et il ne semble pas possible de trouver un moyen réaliste et pratique pour préparer la mise en oeuvre de la Convention. Les incidences budgétaires, administratives et techniques seront importantes selon que les possesseurs d'armes chimiques adhéreront ou non à cette convention et, si tel est le cas, selon la date à laquelle ils le feront. La gamme des divers scénarios envisagés jusqu'ici va du gel de l'application à une application totale, en passant par une application partielle et souple, sans qu'il soit tenu compte des possesseurs d'armes chimiques et de leurs positions.

En avril, la Commission préparatoire recevra à sa dernière session plénière un rapport du Secrétaire exécutif sur les conséquences de la non-ratification de la Convention par les deux Etats possédant des armes chimiques et devra formuler certaines recommandations pour la première session de la Conférence des Etats parties. Il ne faudrait bien évidemment pas oublier que nous avons tous une lourde responsabilité à assumer pour préserver l'intégrité de la Convention eu égard non seulement à celle-ci mais aussi à d'autres traités relatifs au désarmement qui seront sans aucun doute affectés par le sort qui lui sera réservé.

Les efforts lancés en 1991 pour élaborer un mécanisme de vérification de l'application de la Convention sur les armes biologiques ont jusqu'ici progressé régulièrement. Au cours des deux dernières années, le Groupe spécial a réussi à élaborer une grande partie des éléments fondamentaux requis à cette fin. Nous sommes ainsi arrivés à un stade où nous pouvons aller au-delà de l'identification et de l'élaboration et poursuivre les travaux dans le cadre de négociations.

Pour ce faire, il nous faut un texte évolutif que nous devrions élaborer cette année. Il faut aussi adapter les méthodes de travail. Selon la délégation iranienne, on pourrait reprendre comme il convient les modalités adoptées lors des négociations du TICE en créant deux groupes de travail, un

(M. Nasserî, République islamique d'Iran)

sur la vérification qui s'occuperait des déclarations, des mesures sur place, de la coopération technique et des directives régissant les transferts conformément au mandat et l'autre sur les questions juridiques et organisationnelles.

La délégation iranienne estime que ces mesures devraient permettre d'élever le niveau actuel du débat et d'ouvrir la voie à une conclusion fructueuse des travaux de la conférence.

La question à traiter d'urgence est celle de l'interdiction d'emploi des armes biologiques. Les exigences de la guerre froide et les doctrines militaires d'affrontement qui prévalaient à l'époque des négociations de la Convention n'ont pas permis d'inclure dans celle-ci l'interdiction d'emploi de ces armes barbares en même temps que l'interdiction de leur mise au point, de leur fabrication et de leur stockage.

Bien évidemment, la Convention rend cet emploi peu probable et peut être difficile. On a aussi, par consensus, adopté une interprétation selon laquelle la Convention interdit implicitement l'emploi d'armes biologiques. La question est cependant trop grave pour qu'on laisse subsister des lacunes, du fait en particulier que certains pays maintiennent leurs réserves concernant le Protocole de Genève de 1925. L'interdiction d'emploi doit être explicite et avoir force obligatoire.

La proposition tendant à modifier la Convention pour y énoncer l'interdiction d'emploi des armes biologiques a été largement appuyée lors de la dernière Conférence d'examen de la Convention. La Conférence aurait pu en fait décider d'apporter de simples modifications au titre et à l'article premier de cet instrument. Cependant, afin que les dépositaires puissent porter les amendements proposés à l'attention de toutes les parties à la Convention, elle a décidé que les dépositaires contacteraient officiellement les Etats parties par courrier pour leur demander leur avis.

Les Etats Parties devraient donc informer par écrit les dépositaires de leurs vues sur les amendements proposés et sur la convocation d'une conférence spéciale qui se prononcerait sur ce sujet. La délégation iranienne espère que l'on appliquera rapidement ces procédures pour ne pas retarder indûment les travaux sur cette importante question. Elle a demandé aux dépositaires de contacter les Etats parties pour leur demander quelle est exactement leur position et elle espère que ceux-ci répondront dans les plus brefs délais.

En l'an 2000 aura lieu la première conférence d'examen du TNP organisée depuis que ce Traité a été prorogé pour une durée indéfinie. On y examinera non seulement le fonctionnement du Traité mais aussi la mesure dans laquelle chacune des dispositions du document de consensus intitulé "Principes et objectifs" aura été respectée et la mesure dans laquelle il y aura été donné suite.

Avec le TICE qui a été adopté, d'autres éléments tels que l'universalité, l'arrêt de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires, les garanties négatives de sécurité, les zones exemptes d'armes nucléaires, les garanties et le respect, les utilisations pacifiques, les contrôles des exportations et, bien sûr, le

(M. Nasserî, République islamique d'Iran)

désarmement nucléaire servent de repères pour déterminer si le TNP a été fidèlement appliqué. Lors des préparatifs de la Conférence d'examen du TNP pendant les trois prochaines années, il faudra rapidement aller au-delà des questions de procédure pour passer aux questions de fond.

L'élimination de tous les stocks d'armes nucléaires est restée le principal objectif en matière de désarmement. Le désarmement nucléaire ne relève pas du domaine privé et exclusif des deux ou cinq Etats dotés d'armes nucléaires. Tous les Etats sont concernés, sont affectés par ses incidences, ont le droit d'intervenir dans le processus et devraient pouvoir exercer ce droit.

Dans diverses études réalisées par des sources indépendantes respectables, on a conclu qu'il était possible d'adopter un programme de désarmement nucléaire échelonné selon un calendrier déterminé. Certaines ont proposé des programmes précis. Dans un document soumis l'année dernière à la Conférence, 28 Etats ont présenté une série de mesures qui doivent conduire au désarmement nucléaire en trois phases délimitées dans le temps.

Dans ce contexte, il serait particulièrement important d'examiner rapidement la question de l'interdiction d'emploi. La guerre froide étant finie, aucun argument valable ne peut être invoqué pour justifier l'emploi d'armes nucléaires, quelles que puissent être les circonstances. L'élaboration d'un protocole inspiré du Protocole de Genève de 1925 sur les armes chimiques et biologiques ne devrait nécessiter ni des travaux considérables ni de longues négociations. Ce serait une importante mesure concrète que l'on pourrait lancer rapidement.

Il semble en revanche plus difficile de poursuivre les efforts au niveau mondial dans le domaine du désarmement classique. Dans ce domaine, on a utilisé essentiellement des approches régionales dont certaines ont été fructueuses et pourraient servir de modèle pour d'autres.

La transparence dans le domaine du désarmement concerne en partie des aspects du désarmement classique que l'on peut négocier à l'échelle internationale. La transparence sera un élément essentiel pour toute mesure de désarmement visant les armes classiques comme elle l'est pour toute mesure de désarmement visant les armes de destruction massive. Le fonctionnement du Registre des Nations Unies sera revu cette année. La délégation iranienne espère que la Conférence du désarmement pourra rapidement convenir des modalités de sa contribution à cet examen et de la façon dont elle poursuivra les travaux sur d'autres aspects interdépendants de la question.

L'attention a été centrée au cours des dernières années sur les dramatiques souffrances causées aux civils par les mines terrestres antipersonnel. On juge apparemment de plus en plus que les résultats obtenus dans le contexte des négociations touchant certaines armes classiques ne sont pas suffisants. La question est d'ordre humanitaire et le restera toujours. Il n'est cependant pas simple d'éliminer ces armes et cela ne se fera pas du jour au lendemain. Une question essentielle est de savoir ce qu'il faut faire, face aux plus de 120 millions de mines déjà posées. Il faudra que tous les

Etats prennent un engagement ferme, solide et contraignant avant que l'on puisse ne serait-ce qu'espérer enlever ce grand nombre de mines en quelques décennies.

Cependant, un grand nombre de pays jugent les mines terrestres indispensables sur le plan militaire ou ne sont pas prêts ou en mesure de s'en passer si des solutions de rechange adéquates ne sont pas disponibles. Par conséquent, les aspects des mines terrestres antipersonnel relatifs au désarmement doivent prévaloir dans les futures négociations touchant ce domaine.

La Conférence devrait en principe pouvoir traiter toutes les questions relevant de son mandat. Ceci veut dire qu'aucune question ne devrait être écartée sauf si elle est largement traitée ailleurs dans d'autres structures internationales expressément créées à cette fin. C'est là une approche fondamentale et logique qu'il faudrait adopter lorsque l'on examine la question de l'ordre du jour de la Conférence.

Si, en revanche, la Conférence décide de se prononcer sur ce qui est prioritaire ou non, ce qui peut ou non être examiné et ce qui peut ou non, à un moment donné, se prêter à des négociations, elle ne pourra que se perdre une fois de plus dans des discussions interminables par lesquelles, nous en convenons tous, elle ne fera que gaspiller son temps et ses ressources. Il est vrai que certaines questions ont fait l'objet de préparatifs plus complets aux niveaux conceptuel, technique et politique; ceci ne veut cependant pas dire que les autres devraient être exclues, mais seulement qu'il faudrait appeler et maintenir l'attention sur elles pour atteindre les mêmes niveaux de préparatifs et aller de l'avant.

Nous sommes reconnaissants à M. Petrovsky et au Président de la Conférence des efforts qu'ils ont faits pour proposer un ordre du jour équilibré incluant les points les plus importants qui ont suscité l'intérêt des membres de la Conférence et de la communauté internationale. Si nous gardons l'esprit ouvert, sans être trop sélectif, il n'est pas difficile de comprendre que chacune des questions peut être examinée, est prioritaire et se prête à des négociations. Il faut espérer que nous pourrions tous faire des efforts réels et sincères pour nous mettre d'accord sur l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la Conférence et engager rapidement les véritables travaux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Nasser de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste pour aujourd'hui. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade ?

Comme je l'ai annoncé au début de la présente séance plénière, j'aimerais que la Conférence se prononce sur les demandes formulées par l'Arabie saoudite, les Philippines, la Jordanie et le Swaziland en vue de participer à titre d'observateur aux travaux de la Conférence en 1997. Vous êtes saisis de ces demandes sous une note de couverture du Président publiée sous la cote CD/WP.481. La Conférence approuve-t-elle ces demandes ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La prochaine séance plénière se tiendra le jeudi 6 février à 10 heures.

Avant de lever la séance, je tiens à vous informer que nous commencerons la série de séances plénières informelles consacrées à l'ordre du jour et à l'organisation des travaux de la session en cours cet après-midi à 15 h 30 précises dans cette même salle.

La séance est levée à 12 h 45 .
